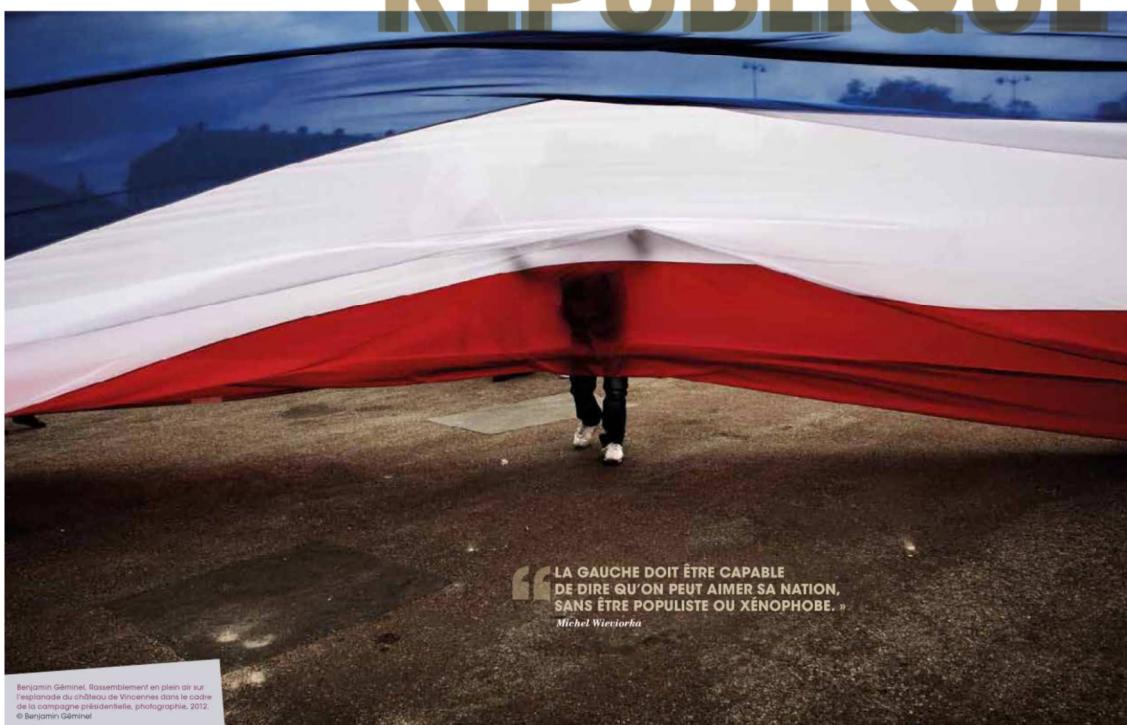


« HISTOIRES, PATRIMOINE ET MÉMOIRES DANS LES TERRITOIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE »

15

recommandations de Pascal Blanchard suite à l'animation d'une commission d'experts, d'élus et d'associatifs, à leurs propositions et aux auditions d'une cinquantaine de personnalités

RÉPUBLIQUE



“ LA GAUCHE DOIT ÊTRE CAPABLE
DE DIRE QU'ON PEUT AIMER SA NATION,
SANS ÊTRE POPULISTE OU XÉNOphobe. ”

Michel Wiewiora

Benjamin Géminal. Rassemblement en plein air sur l'esplanade du château de Vincennes dans le cadre de la campagne présidentielle, photographie, 2012.
© Benjamin Géminal



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTRE
DÉLÉGUÉ À LA VILLE

Rapport au ministre délégué à la Ville, François Lamy

Volume 1 | recommandations

« Les mots "quartiers", "mémoire" ont été tellement utilisés et galvaudés qu'il me semble nécessaire de réincarner ces thématiques par un vocabulaire tel que "territoire", "histoire" sans oublier de parler de la "cité" dans son ensemble. » **Pascale Boistard**

« La fabrication du discours national sur ce qu'est la France passe par ces reconnaissances individuelles additionnées. » **Thierry Tuot**

« L'histoire des populations migrantes est marginalisée dans l'histoire nationale. Une partie importante peut avoir le sentiment de ne pas faire partie de l'histoire collective. » **Carole Da Silva**

« La condition du partenariat, s'inscrit dans un état d'esprit de reconnaissance réciproque, entre les différents types d'acteurs (institutions, chercheurs, acteurs associatifs ou culturels, habitants, élus...) et les types d'expertises » **Salah Amokrane**

« Le Museum of London a choisi de faire l'histoire de Londres à partir des différents apports des différentes communautés qui ont fait Londres. Une telle approche permet de s'adresser à tout un chacun tout en créant une cohésion sociale. » **Nanette Snoep**

« A trop raconter le passé, à le montrer sous un jour forcément favorable voir nostalgique, on finit aussi implicitement par dévaloriser le présent. » **Régis Guyon**

« Cela renvoie à la question de la philosophie du programme et à la façon dont est géré le "risque" et les "dangers" de cette entreprise, dont beaucoup d'auditionnés nous ont parlé pour nous mettre en garde... » **Pierre Lemonier**

« Cette commission permettra d'objectiver le vécu et de déconstruire certaines représentations que les habitants des quartiers eux-mêmes continuent de diffuser. » **Jean-Claude Tchicaya**

« Il ne faut pas que la mémoire ne serve de prétexte à l'inaction politique. La simple reconnaissance historique ne suffit pas : la mémoire doit être traduite dans l'espace public sous forme d'opérations concrètes. » **Mehdi Allal**

« La plupart des acteurs institutionnels ne font pas preuve d'un très grand intérêt pour ces enjeux. Ils sont bien entendu sensibilisés à la question des discriminations ou à la situation sociale et sécuritaire des quartiers mais ne posent aucun lien entre ces questions... » **Jean-Paul Makengo**

« Cette histoire et cette mémoire ne représentent pas seulement un fait culturel ou historique. Elles doivent aussi s'inscrire dans une démarche de transformation de la société et de la vie quotidienne des quartiers populaires. » **Naïma Charaï**

« Ces jeunes doivent ainsi s'approprier le pays auquel ils appartiennent et, de manière symétrique, leur histoire doit être ancrée dans l'histoire collective. » **Brice N'Konda**

« Les habitants des quartiers, dans la diversité de leurs parcours et de leurs origines, doivent être bien sûr au cœur de tout dispositif de mémoire, c'est cela le principe intangible. » **Toumi Djaidja**

SOMMAIRE

Contexte général & cadre

<u>CADRAGE</u> Note de cadrage du 20 juin 2013	5
<u>TRIBUNE</u> Dans les quartiers populaires, le pouvoir de mémoire par François LAMY	7
<u>INTRODUCTION</u> Quelle histoire, quelle mémoire, quel patrimoine pour les territoires de la politique de la ville et les quartiers populaires par Pascal BLANCHARD	8
<u>AUDITIONS</u> Liste des auditionnés	13
<u>COMMISSION</u> Les membres de la commission ou représentants des administrations	16

Propositions et analyses

<u>RECOMMANDATIONS</u> 5 principes de gouvernance & 10 préconisations prioritaires	19
<u>ANALYSES</u> Perspectives et enjeux pour un programme national « Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville »	51

Annexes

<u>SOURCES</u> 100 références essentielles sur histoire, mémoire et patrimoine dans les territoires de la politique de la ville et autour des enjeux de « mémoire »	61
---	----

CONTEXTE GÉNÉRAL

& CADRE

DIVERSITÉ



Note de cadrage du 20 juin 2013

« Histoire et mémoire des quartiers de la politique de la ville »

Dynamique

Parmi les 27 décisions du **Comité interministériel des villes** du 19 février 2013, le gouvernement a décidé de conduire un programme national sur la **mémoire collective dans les quartiers populaires** afin de changer l'image des quartiers (cf. annexe : décision n° 27). Cette démarche s'inscrit dans le contexte d'une réforme globale de la politique de la ville qui s'accompagne également d'une refondation de la politique d'intégration et de l'accent mis sur la lutte contre les discriminations et de la participation des habitants. Afin de concrétiser ses engagements, François Lamy, ministre délégué chargé de la Ville, lance un **groupe de réflexion** composé d'experts compétents ayant pour objectif d'élaborer des propositions concrètes, à la suite d'auditions de spécialistes, acteurs territoriaux et personnes ressources, afin de valoriser les initiatives mémorielles et les actions de valorisation des histoires et des récits collectifs et individuels comme ferment du vivre-ensemble. L'objectif de la commission est de proposer à la fin du troisième trimestre 2013 des préconisations pour un programme commun de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) de formaliser un cadre d'action et de capitalisation pour mettre en cohérence les très nombreuses initiatives qui existent au niveau local.

Contexte

Le travail sur **l'histoire et la mémoire est une préoccupation ancienne** dans la politique de la ville. Cet intérêt a donné lieu à un grand nombre d'initiatives tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale par le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes (SGCIV), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). L'année 2013 est d'autant plus importante, car elle est marquée par le 30^e anniversaire de la Marche pour l'égalité et contre le racisme, et le 15^e anniversaire de la Marche du 23 mai 1998 qui va conduire à la Loi Taubira « tendant à la reconnaissance des traites et des esclavages comme crime contre l'humanité ». Cette dynamique au **fondement du récit historique** des hommes et des femmes sur le territoire, concerne des millions de Français et d'étrangers vivant dans les quartiers populaires. C'est une part majeure de notre histoire collective.

Alors que la **politique de la ville connaît une réforme en profondeur**, il est aujourd'hui nécessaire de dessiner un cadre et d'outiller les acteurs qui souhaitent s'investir dans des démarches mémorielles et s'intéressent à la mémoire de l'immigration et/ou des territoires de la politique de la ville. Au-delà du recueil d'archives et de leur valorisation, des récits des mémoires de l'immigration en région (réalisés par l'ACSé en 2005-2007), le soutien d'actions mémorielles dans le cadre, notamment de la rénovation urbaine, est certainement un levier pour favoriser la mobilisation des habitants. En effet, le soutien d'actions de ce type permet de favoriser la cohésion sociale au sein d'un groupe et d'être un levier d'affirmation des habitants. Il faut désormais s'interroger sur les actions à mettre en œuvre, leurs publics-cibles, leur déclinaison et la sauvegarde de ces « patrimoines ».

Cette démarche implique de se questionner sur les dynamiques à l'œuvre dans ces actions et notamment l'implication des acteurs locaux et de la coordination avec les équipes existantes (centres culturels, médiathèques, bibliothèques, musées...). Par leur diffusion, ces actions s'inscrivent directement dans une démarche de lutte contre les discriminations dans la mesure où ces actions contribuent directement à modifier le regard porté par la société française, sur les habitants des quartiers.

Membres de la commission et objectifs du groupe de travail

Le groupe de réflexion sera animé par Pascal Blanchard, historien, chercheur-associé au Laboratoire communication et politique (CNRS), codirecteur du Groupe de recherche Achac. Afin de mener à bien sa mission, Pascal Blanchard s'appuie sur un groupe de travail composé d'experts et des services du ministère ainsi que sur une série d'auditions définies en commun avec les autres membres du groupe de réflexion.

Proposer un discours national structurant et formaliser un cadre d'action et de capitalisation pour mettre en cohérence les très nombreuses initiatives qui existent au niveau local et national qui accompagneront la mise en place des nouveaux contrats de ville (entrée en vigueur en 2014). Les axes suivants seront notamment abordés : Evaluation des expérimentations, et notamment le « 1% Mémoire/Lundi de l'égalité » à Amiens ou le festival « Origines contrôlées » à Toulouse ; Structuration des bases d'un programme d'intervention national co-piloté par l'ACSE et l'ANRU afin de favoriser la prise en compte des dimensions « mémoire/histoire » dans les futurs contrats de ville ; Proposition de préconisations pour la mise en œuvre de programme de collecte de données et de leur diffusion.

De manière conjointe, le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SGCIV), l'Agence pour la cohésion sociale des chances (ACSE), et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) devront œuvrer à la mise en place de ces actions et recommandations ainsi qu'à l'articulation des dimensions « mémoire-histoire » dans les futurs contrats de ville. Dans le même temps, le SGCIV, l'ACSE, et l'ANRU travaillent à la mise en place d'un portail documentaire, à travers plusieurs dynamiques qui seront mises en œuvre en fin 2013 : « I.ville - mémoire. » Il permettra la capitalisation et la valorisation conjointe des documents (écrits ou audiovisuels) que détiennent ces trois entités : soit qu'elles les aient produits soit qu'elles les aient collectés (par exemple dans le cadre du programme *histoire et mémoire de la politique de la ville et quartiers* pour le SGIV, dans le cadre du programme *histoire régionale de l'immigration* pour l'ACSE ; dans le cadre du suivi du soutien à l'ingénierie de la rénovation puis du renouvellement urbain pour l'ANRU,.

Organisation des auditions

Le groupe organisera une cinquantaine d'auditions qui auront lieu au cabinet du ministre délégué chargé de la Ville situé au 40, rue du Bac 75007 Paris. Ce qui implique l'organisation suivante : 3 personnes auditionnées par demi-journée : 45 min par audition, sur la base d'une liste de 10 questions types et de 2 questions libres. Les personnes auditionnées qui ne peuvent pas venir aux dates proposées auront la possibilité de répondre par écrit. 2 ou 3 membres de la commission par 1/2 journée d'audition seront au minimum présents. Auditions programmées entre le 27 août et le 4 octobre 2013 (au ministère)

Planning général

Juin-juillet 2013

- 6 juin 2013 : lancement du groupe de travail avec François Lamy, ministre délégué chargé de la Ville
- 27 juin-10 juillet 2013 : organisation des auditions
- 10-30 juillet 2013 : préparation des auditions du rapport et échanges en commission

Août-octobre 2013

- Aout-septembre 2013 : organisation des auditions et auditions
- Septembre-octobre 2013 : synthèse et rédaction du pré-rapport
- 5-10 octobre 2013 : remise du pré-rapport et validation commission
- Diffusion publique du rapport : 15-30 octobre 2013

Dans les quartiers populaires, le pouvoir de mémoire

Tribune publiée dans *Libération* par **François LAMY**,
ministre délégué à la Ville, 27 juin 2013

Parmi les 27 décisions du Comité interministériel des villes du 19 février, le gouvernement a décidé de conduire un programme national sur la mémoire collective dans les quartiers populaires. Les initiatives locales visant à recueillir la mémoire des habitants ont, jusqu'à présent, été souvent menées dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, et pour être très clair, lorsqu'on a détruit des immeubles. En guise de thérapie préparatoire à la reconstruction de ce qui constituait pour beaucoup le quartier de leur enfance, entretiens et expositions locales ont constitué des archives contemporaines.

Ce que je veux désormais, c'est que les souvenirs et les analyses des habitants, c'est-à-dire des premiers concernés, soient considérés à la hauteur de leur valeur, comme le fondement préalable à l'élaboration du renouvellement urbain, et comme un levier d'affirmation de ces habitants et de leur pouvoir d'agir. À la peur et aux crispations identitaires, quelles que soient les idéologies qui les inspirent, la République oppose la reconnaissance des mémoires individuelles, la richesse des parcours de vie qui construisent et font évoluer la société française dans son ensemble.

Les habitants des quartiers populaires méritent que notre pays tout entier connaisse leurs histoires individuelles et collectives, et porte sur eux un regard différent, affranchi des représentations stéréotypées et négatives dont on les abreuve chaque jour. Les plus jeunes générations, qui ont grandi dans ces quartiers, ont besoin de s'approprier le passé pour construire leur chemin personnel, émancipé du poids de l'histoire, pour inventer leur avenir et participer avec confiance à celui de notre pays.

La République doit soutenir les acteurs de l'éducation, de la politique de la ville, les médiateurs culturels, les associations d'habitants, dans le recueil de cette mémoire vivante avec les habitants, pour donner aux enfants de France les moyens d'inscrire précisément leur famille, leur lieu de vie, leurs souvenirs, dans la chronologie nationale. Ainsi, nous remettrons en lumière ce qui fait notre histoire commune, notre « vivre ensemble ». Pour cela, un programme sur la mémoire des quartiers populaires vient d'être lancé par le ministère de la Ville, sous l'autorité indépendante d'un collectif de chercheurs, d'associations et d'urbanistes animé par l'historien Pascal Blanchard. Il aura pour mission de valoriser les initiatives déjà entreprises, de les mettre à la disposition du grand public, et de les compléter, notamment par une tournée nationale sur l'histoire locale dans les quartiers populaires.

Ce programme concernera tous les quartiers en rénovation urbaine, pour que demain les traces du passé soient partie intégrante de notre patrimoine commun. L'inscription de la mémoire comme outil d'élaboration des futurs « contrats de ville » et des prochains programmes de rénovation urbaine sera d'autre part contractualisée sous la forme du « 1% mémoire », sur le modèle du « 1% artistique ». L'histoire des deux conflits mondiaux, de la colonisation et de l'émancipation des peuples, l'histoire industrielle et des crises économiques du XX^e siècle ainsi que l'histoire culturelle et artistique de notre pays seront placées en regard des mémoires locales et familiales dans les quartiers populaires.

Trente ans après la Marche pour l'égalité et contre le racisme, une génération de militants pour la dignité des habitants va rappeler ses combats et faire le lien avec tous ceux qui depuis des années poursuivent sur le terrain, sous d'autres formes, la mobilisation pour l'égalité. Alors que le gouvernement s'est engagé dans une réforme de la Politique de la ville et des politiques d'intégration, la mémoire a le pouvoir de remobiliser les consciences pour faire reculer les fractures urbaines et sociales. Parce qu'elle s'oppose à l'invisibilité sociale et qu'elle raconte une histoire de la France contemporaine, la mémoire des habitants des quartiers populaires est un vrai levier contre les discriminations et pour l'égalité des territoires et des citoyens.

Quelle histoire, quelle mémoire, quel patrimoine pour les territoires de la politique de la ville et les quartiers populaires

Par Pascal Blanchard, historien, chercheur au Laboratoire Communication et Politique (CNRS, UPR 3255 rattaché à l'Institut National des Sciences Humaines), co-directeur du Groupe de recherche Achac (Colonisation, immigration, post-colonialisme), spécialiste de l'histoire coloniale et de l'histoire des immigrations, auteur d'une trentaine d'ouvrages, films et expositions dont *La France noire* (2011), *La France arabo-orientale* (2013), *Exhibitions. L'invention du sauvage* (2012), et le coffret de huit beaux livres *Un siècle d'immigration des Suds en France* (2009)

Cette commission est née d'un échange autour de l'idée d'un programme fort¹, sur tout le territoire, afin de valoriser les histoires et les mémoires sur ces territoires de la politique de la ville. Ces enjeux, d'échanges de mémoire et d'histoire, nous les avons mis en œuvre sur Amiens, avec la municipalité et la Maison de l'égalité pendant plusieurs mois. Au-delà de ce seul territoire, nos échanges et réflexions ont rencontré les préoccupations des élus locaux (comme la députée Pascale Boistard), mais aussi l'intérêt de François Lamy, ministre délégué à la Ville, qui s'attache à ces enjeux depuis qu'il a la charge de ce ministère. Telle a été la genèse de ce rapport, son cadre le plus immédiat. Mais, depuis plusieurs années, nous sommes aussi plusieurs à questionner les enjeux d'histoire/mémoire dans les quartiers populaires et dans la société française.

Sur le champ plus politique et institutionnel, la commande de ce rapport marque une rupture qui fera date. Cette thématique n'était plus portée institutionnellement et politiquement depuis plusieurs années, quasiment dix ans (2002). Nous devons au ministère de la ville la « relance » de cet axe d'intervention et la prise en compte d'une réflexion globale. C'est une rupture importante que symbolise cette réflexion, au moment où s'élabore le futur outil en matière de politique de la ville à travers la mise en place du Commissariat général à l'égalité des territoires. Il n'y a pas si longtemps, travailler sur ce sujet dans le champ institutionnel était contesté voire « assimilé » à la marge. Il suffit pour s'en convaincre de voir la baisse des budgets de la politique de la ville affectés à cette thématique tout au long de la décennie.

Dans l'étude de 2003 que nous avions menée pour la DIV/Fasild/PCC/PUCA et Jeunesse et Sport, sur « Cultures, Villes, Dynamiques sociales » à partir de la ville de Toulouse sous le titre *Mémoire de l'immigration, mémoire coloniale, mémoire urbaine*², et qui a débouché en 2005 sur l'ouvrage aux éditions La Découverte *La Fracture colonial* nous étions déjà nombreux à souligner la « demande » d'histoire forte de ces territoires, leur besoin de reconnaissance, le désir que « leur » histoire, comme l'histoire de l'immigration ou celle de la colonisation (de l'esclavage aux indépendances) soient désormais prises en compte. Depuis, rien n'a changé ou si peu. Beaucoup travaillent, œuvrent dans des programmes de qualité diverse, mais qui soulignent tous la forte demande sociale et surtout la diversité des acteurs qui s'impliquent dans les territoires, sans forcément avoir le soutien

¹ Désigné alors sous le qualificatif de « 1% mémoire ».

² <http://i.ville.gouv.fr/permalink/333>

de l'État. Plusieurs rapports et études s'en sont fait l'écho, notamment celui en 2007 dans cet ouvrage coordonné par Catherine Foret³.

C'est dans ce cadre que ce groupe de travail a été initié au mois de juin 2013⁴, avec pour désir de questionner un large panel d'experts et de praticiens. Une cinquantaine d'auditions a été menée, parmi une liste initiale de 300 noms où il a fallu valider et choisir selon un bon équilibre de compétences, d'opinions, d'origines géographiques et professionnelles. Toutes ces auditions ont été retranscrites (dans un délai record), elles sont disponibles dans un second volume⁵ et ont permis aux membres de la commission d'irriguer le travail de synthèse et nos conclusions. Au final, les mots et recommandations de ce rapport sont sous la seule responsabilité de celui qui a présidé la commission, mais ils ont été puisés, reproduits, récupérés et utilisés des notes et documents présentés par les membres de la commission qui ont fait un travail remarquable en plein été et, aussi, depuis le début du mois de septembre en participant personnellement aux auditions. Sans eux, sans leur connaissance du sujet, sans leurs expertises, sans nos débats parfois animés, sans leur engagement aussi et sans leur investissement ce rapport ne serait rien à cette heure. C'est par leurs mots que nous pouvons conduire notre analyse.

Le principe était simple sur les quatre mois que devait durer la mission : faire des propositions concrètes et applicables, dès 2014, dans la perspective de la nouvelle organisation de la politique de la ville, de la nouvelle cartographie urbaine et des nouvelles politiques publiques. À travers les auditions et débats, on perçoit à l'évidence qu'un des enjeux des problématiques portant sur la « mémoire et histoire des quartiers populaires » est bien celui de la transmission : transmission d'une mémoire des habitants des quartiers, d'un savoir sur un espace, qui s'inscrit aussi dans une histoire ou des histoires, celle des grands ensembles, de l'immigration. Cette approche n'est en rien déconnectée des autres enjeux du temps (notamment sociaux et de participation citoyenne dans les quartiers populaires), ni des questionnements sur les identités collectives, les mémoires ou le rapport à l'histoire dans toute la société française, bien au contraire. Cette approche est aussi une mise en perspective des « fractures » qui touchent ces territoires, fractures spatiales, fractures des mémoires, mais aussi fractures sociales et « ethno-raciales ». Au milieu de toutes ces félures du temps et du présent, il fallait chercher le fil pour tenter de bâtir des mécanismes capables de mettre en œuvre — modestement au début — une véritable dynamique de collecte, écriture, sauvegarde et transmission des récits sur ces territoires de la politique de la ville.

³ http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/memoire_cle2d3551.pdf

⁴ Le groupe est composé de 17 membres, dont plusieurs représentent l'administration centrale et les agences en charge de la mise en œuvre de la politique de la ville.

⁵ Sauf quelques-unes dont les auteurs ont souhaité qu'elles ne demeurent qu'un outil de travail interne

Nous ne prétendons pas que la problématique de l'histoire et de la mémoire soit un enjeu récent sur ces territoires. De fait, cette question a émergé dans le champ de l'action publique dès les événements et mobilisations des années 80. Comment l'histoire des marches l'histoire des révoltes urbaines, 'histoire de la révolte des foyers de travailleurs ou des grèves ? allait-elle s'écrire ? Par la suite, cette première phase s'est poursuivie dans le cadre de la politique d'intégration et de la politique de la ville. En 2000, les ministères de la culture et de la communication, de la ville, de la jeunesse et des sports, le FAS et la Caisse des dépôts et consignation ont signé une convention de programme pluriannuelle confortant un travail interministériel engagé depuis 1992 sur le thème « Culture, Villes et dynamiques sociales » dont l'un des axes était « *des mémoires aux histoires*.⁶ ». Depuis, tandis que l'ACSé conduisait son programme sur l'histoire régionale de l'immigration et soutenait de nombreuses initiatives sur la dimension mémorielle et que le SG-CIV développait son programme « histoire et mémoire de la politique de la ville », l'ANRU a, dans le cadre de son soutien à l'ingénierie, financé des actions relevant de la mémoire dans les quartiers où elle était conduite à intervenir. Pour autant, il manque à ces initiatives une dynamique nationale, une cohérence de programme, des moyens adaptés et... une volonté politique affirmée. Toutefois, depuis 2002, ces questions sont marginalisées, minorées, ne bénéficiant que de « queues budgétaires », car jamais considérées comme des priorités.

Pourtant, il y a nécessité à inscrire ces territoires et leurs habitants (ceux d'aujourd'hui et ceux d'hier, ceux du quartier et ceux hier du bidonville ou des campagnes, issus ou non du grand récit des immigrations) dans l'histoire de la nation, ou alors nous allons les exclure tout court du destin national. Portés par une demande sociale très forte, des acteurs associatifs et des chercheurs se sont emparés depuis 20 ans de ces enjeux, en particulier dans les quartiers populaires mais aussi au sein de l'Université. Il s'agissait alors de répondre à des enjeux de reconnaissance et à la nécessité pour la société d'accueillir de prendre en compte davantage la présence sur ces territoires d'hommes et de femmes issus d'une histoire ayant un lien fort à l'immigration.

Aujourd'hui, l'histoire et la mémoire restent, sous des formes diverses, un champ très investi par les associations de la politique de la ville, et de nouveaux acteurs s'emparent ces questions et des travaux issus de ces territoires. Cette demande ne faiblit pas avec le temps, elle investit très fortement le récit migratoire et les présences des diasporas. Au niveau local comme au niveau national, les demandes et les interpellations de l'État et des élus par les associations sont désormais nombreuses et visent toujours à inscrire l'histoire de ces territoires et la mémoire de ces habitants dans la grande Histoire ! Il convient d'irriguer ces demandes, de les accompagner, sans jamais chercher à les manipuler ou à les utiliser.

Nous parlons bien d'histoire... Pas encore de mémoire. Pour la plupart des membres de la commission (pas tous), pour plusieurs auditionnés (sous des formes différentes), le mot histoire domine le mot mémoire, dans la mesure où l'Histoire se partage et où, pour certains, les mémoires peuvent s'opposer, et même être en guerre⁷. Les notions de patrimoine, d'archives, de supports ont aussi émergé dans nos débats et échanges. Car il y a des images, des documents, des bâtiments, des territoires, des architectures, et des événements sur ces territoires (lorsqu'on les regarde sur le temps long) qui parlent tout autant de ceux qui vivent aujourd'hui, de ceux qui vivent autour, que de ceux qui y ont vécu un jour ou qui vivaient jadis sur ces « territoires » avant l'urbain. En même, les mémoires sont plus fortes, lorsqu'elles sont fortes d'histoire...

Désormais, il s'agit bien de donner du sens et de valoriser (auprès des plus jeunes en priorité recommandent moult auditionnés) ces différentes facettes de compréhension d'un

6

<http://i.ville.gouv.fr/index.php/reference/1871/programme-interministeriel-cultures-villes-et-dynamiques-sociales>

7

BLANCHARD Pascal, VEYRAT-MASSON Isabelle, *Les Guerres de mémoires. La France et son histoire, enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, 2008.

espace façonné par l'héritage, tout en lui donnant un sens dont l'évidence est moins perceptible aujourd'hui. Il s'agit aussi de toucher toute la nation avec ces récits et donc de trouver des passerelles pour créer du lien, sortir de la marginalité ces récits et ces territoires, pour les fixer « banalement » dans le grand récit national. N'en déplaise à certains ils sont, aussi, des lieux de mémoire de la République. Il faut aussi faire *science* (travailler avec des experts), faire *beau* (des supports de qualité) et surtout *rendre hommage* à ceux qui depuis 30 ans (bien souvent abandonnés par les autorités publiques) ont réussi à porter des projets de qualité. Nous ne réinventons rien, beaucoup ont fait un travail remarquable, avec le plus souvent peu de moyens. Certains programmes (comme sur Marseille ce circuit de grande randonnée en milieu urbain GR 2013⁸), certains festivals (comme à Toulouse avec le festival Origines contrôlé(e)s ou Strasbourg Méditerranée), certains programmes régionaux (comme Traces en Rhône-Alpes à une époque, les AOC de la diversité en Aquitaine aujourd'hui ou les réseaux Histoire Mémoire des Immigrations et Territoires mis en œuvre par la CNHI/Musée national de l'immigration) sont exemplaires aujourd'hui d'une volonté qui irrigue le territoire national.

De toute évidence, l'année 2013 marque un tournant majeur en la matière, sans doute parce qu'elle est porteuse du 15^e anniversaire de la marche des associations antillaises sur la mémoire de l'esclavage du 23 mai 1998⁹ (ayant conduit à la loi Taubira de mai 2001 « *tendant à la reconnaissance des traites et des esclavages comme crime contre l'humanité* »), mais aussi du 30^e anniversaire de la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983, du 50^e anniversaire de la marche sur Washington du 28 août 1963 aux États-Unis (100 ans après l'abolition de l'esclavage, avec le discours *I Have a Dream* de Martin Luther King) et du 70^e anniversaire de la libération de la Corse en octobre 1943 par ces combattants venus du Maghreb notamment¹⁰. Autant de moments d'histoire qui émergent dans les décisions de politiques publiques, comme une respiration de notre génération actuelle, comme une demande sociale aussi pour venir briser cette « fracture coloniale » et post-coloniale qui fragilise actuellement le « vivre ensemble ».

Enfin, la situation de ces territoires est aussi difficile car marginalisés et portant tous les oubliés de la République. Pascale Boistard précise très justement que tous « *les territoires aujourd'hui, urbains comme ruraux font face à une crise d'identité profonde. Les modifications urbanistiques sont souvent sources d'incompréhensions et parfois de tensions. Prévoir une partie des fonds consacrés à ces réhabilitations ou constructions afin de mener un travail autour de l'histoire d'un territoire reliée à la ville à laquelle il appartient peut contribuer à créer un lien indispensable à l'adhésion des citoyens à ces projets* ». Créer du lien, créer du sens aussi, faire du patrimoine enfin en faisant que les habitants d'une ville — tous les habitants — puissent découvrir en partage les récits de ces territoires, en les valorisant, en les diffusant et les exposant enfin dans des lieux de savoir (comme les musées municipaux et les scènes nationales), dans les lieux de pouvoir (halls de mairie, conseils régionaux ou préfectures) et dans des lieux de connaissance (archives départementales ou universités).

⁸ <http://www.slate.fr/story/71693/marseille-2013-circuit-GR>

⁹ <http://www.cm98.fr>

¹⁰ Cf. Commémoration par la Président de la République : <http://www.elysee.fr/chronologie/#e4532,2013-10-04,70eme-anniversaire-de-la-liberation-de-la-corse>

Enfin, cette commission s'inscrit dans une dynamique publique récente, et c'est aussi pourquoi nous avons accepté de conduire ce travail, avec comme objectif unique, la mise en œuvre pragmatique d'actions concrètes et visibles sur l'ensemble du territoire. Cette dynamique publique est explicitement visible à travers les conclusions du Comité interministériel des villes du 19 février 2013 qui a décidé d'engager un travail sur la mémoire collective dans les quartiers populaires placé sous le signe de la lutte contre les exclusions (décision 27). En recueillant les témoignages des habitants et des différents acteurs (notamment ceux liés à la Politique de la ville), il s'agit pour le CIV d'une part de conserver et de faire connaître de manière optimale cette mémoire plurielle et, d'autre part, de contribuer à une compréhension de l'histoire sociale et de l'action publique dans ces quartiers à partir de sources qui ne soient pas exclusivement institutionnelles. La décision 15 sur la meilleure territorialité de l'action des ministères de la Défense et des Anciens combattants implique également des décisions dans ce domaine. Ces décisions insistent sur deux aspects : le travail de recueil des témoignages et l'inclusion des territoires de la politique de la ville dans les différentes commémorations à venir tant sur la Marche pour l'égalité des droits que celle concernant les conflits mondiaux. Plusieurs actions précises sont prévues dans ce cadre¹¹. C'est tout cela que souhaitent poursuivre et engager les propositions contenues dans ce rapport au ministre délégué à la ville. Dans cette dynamique commémorative, il faut aussi travailler sur le temps long et pérenniser les actions d'histoire/mémoire au-delà du seul axe événementiel. Il est désormais temps, sur les traces du dernier Comité Interministériel des Villes (19 février 2012), souligner nos auditionnés, les membres de la commission et nombre d'acteurs publics, qu'une politique nationale (avec des structures et des engagements interministériels), surlignée d'un engagement des élus de la Nation et visible de manière concrète sur l'ensemble du territoire sous l'égide des préfets, avec une approche globale allant du travail de collecte à celui de sauvegarde, du travail de valorisation à celui de mise en réseau, puisse porter des programmes sur le champ de l'histoire, du patrimoine et de la mémoire au bénéfice des quartiers populaires.

Cette dynamique revient à réfléchir à l'inscription de cette problématique dans le champ de l'action publique au sens large, en tenant compte de l'existant et en tentant de l'améliorer, mais de se pencher aussi sur la manière de structurer d'un point de vue territorial, l'action publique, en tenant compte des différents échelons territoriaux existants : national, régional et local. C'est le but du présent rapport que d'en chercher les meilleurs outils. C'est aussi l'idée que nous nous faisons de l'équité républicaine où nous avons tous droit à la valorisation de nos histoires : celle de nos parents, celle de nos territoires, celle de nos parcours...

¹¹ Décisions du Comité Interministériel des Villes du 19 février 2012 : *Impliquer en 2014 les habitants des quartiers dans les commémorations des deux conflits mondiaux ; soutenir les initiatives engagées dans le cadre du trentième anniversaire de la Marche de l'égalité ; développer une action de sensibilisation spécifique dans les quartiers prioritaires, co-pilotées par le ministère délégué aux anciens combattants et le ministère délégué à la ville, afin de préparer les commémorations en 2014, dans la lignée de l'opération lancée à Amiens en 2012 ; favoriser l'accès des publics de la politique de la ville aux lieux qui portent la mémoire de l'engagement de ces combattants durant ces deux conflits mondiaux.*

Personnes auditionnées
entre le 27 aout 2013 et le 2 octobre 2013
(dans l'ordre de passage)

Ramzi TADROS, Chargé de mission à *Approches, cultures et territoires* (ACT)

Nicolas BANCEL, historien, professeur à l'Université de Lausanne(Faculté des sciences sociales et politiques), auteur d'une vingtaine d'ouvrages sur l'immigration, la colonisation et les enjeux d'identité, et notamment co-auteur de l' ouvrage *La Fracture coloniale* (La Découverte, 2005)

Edouard MILLS-AFFIF, Maître de conférences (université Paris-Diderot) et auteur-réalisateur de films documentaires

Mehdi LALLAOUI et **Samia MESSAOUDI**, Président de l'association Au nom de la mémoire, historien, réalisateur, auteurs de nombreux ouvrages ; codirigeante et animatrice de l'association Au nom de la mémoire

Véronique MARZO, Chargée de mission Patrimoine au Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la gestion de la Politique de la Ville sur Marseille

Sylvie DREYFUS-ALPHANDERY, Chargée de la diversification des publics à la Bibliothèque Nationale de France (BNF)

Yann SPORTOUCH et **Jonathan HAYOUN**, Responsables de l'Union des Etudiants Juifs de France

Isabel de BARY, Directrice de l'association *Ne pas Plier*

Habib DECHRAOUI, Responsable associatif de *Uni'Sons Music* (Montpellier), coordinateur du Projet Phobos (voir en annexe la présentation de ce projet)

Christian DELORME, Prêtre du diocèse de Lyon, impliqué dans le dialogue inter-religieux et animateur majeur de la Marche pour l'égalité des droits et contre le racisme de 1983

Piero GALLORO, maître de conférences en sociologie, université de Lorraine, historien

Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers

Jean-Claude TCHICAYA, Ancien élu de Bagneux, sociologue, porte parole du Collectif *Devoirs de mémoire*

Mehdi Thomas ALLAL, Chef de cabinet de l'Adjointe au Maire de Paris en charge de l'égalité femmes/hommes et coordinateur du pôle anti-discriminations de la fondation Terra Nova

Jean-Paul MAKENG, Adjoint au maire de Toulouse en charge de la diversité et de l'égalité, Conseiller de la Région Midi Pyrénées, Président de la Coalition européenne des villes contre le racisme.

Brice NKONDA, Président du Conseil des Quartiers de France pour la Diversité (CQFD)

Hervé GLEVAREC, Sociologue, CNRS, Laboratoire Communication et politique.

Claudy SIAR, Animateur de radio et de télévision, ancien délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'Outre-mer

Hervé VIEILLARD-BARON, Géographe, professeur des universités à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Claudine BOUYGUES, Adjointe au maire de Paris, chargée des droits de l'Homme, de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et des citoyens extracommunautaires.

Luc GRUSON, Directeur général de l'Etablissement public du palais de la porte Dorée, Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) / Musée de l'histoire de l'immigration.

Yann LE FORMAL, Adjoint au Directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale d'Aquitaine.

François RABOTEAU, Coordinateur de *L'Atelier 142*, structure associative picarde régionale qui travaille dans les domaines du cinéma et des cultures de l'image.

Toumi DJAIDJA, Symbole et initiateur de la Marche de 1983 pour l'égalité et contre le racisme, pionnier dans le combat non-violent, il prépare pour fin 2013 un ouvrage avec le sociologue Adil Jazouli.

Didier FASSIN, Anthropologue, sociologue et médecin, James Wolfensohn Professor of Social Science à l'Institute for Advanced Study de Princeton, Directeur d'études en Anthropologie politique et morale à l'EHESS

Dominique SERENA ALLIER, Conservateur en Chef du Patrimoine et Directeur du Museon Arlaten (Bouche du Rhône)

Bruno COLIN, directeur de La Cheminée, association JADES en charge de l'insertion socioprofessionnelle, de l'économie sociale et du développement local par l'art et la culture. Il a dirigé pendant vingt ans « Opale », centre de ressources national pour les associations artistiques et culturelles.

Taoufik KARBIA, Directeur de l'Association du Lien Interculturel, familial et social (Alifs) et Président du Réseau Aquitain pour la Mémoire et l'Histoire de l'Immigration (Rahmi)

Michel WIEVORKA, Sociologue, EHESS, CADIS, Fondation de la maison des sciences de l'Homme. Il est l'auteur en 2008 du Rapport sur la Diversité

Jean-Luc MICHAUD, Directeur du centre de ressources *Trajectoires Ressources*

Nicole RODRIGUEZ, Responsable de l'Unité d'archéologie de Saint Denis

Xavier de LA SELLE, Directeur du Rize de Villeurbanne

Thierry TUOT, Conseiller d'État, ancien directeur du Fonds d'Action Sociale, auteur du rapport au Premier Ministre sur la refondation des politiques d'intégration (2013)

Béatrix MORA, directrice du service des politiques urbaines et sociales de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH)

Marie-Hélène BACQUE, Sociologue et urbaniste, Université de Paris X, et auteure avec Mohamed Mechmache du rapport sur la participation des citoyens dans le cadre de la Politique de la ville (2013)

Didier LAPEYRONNIE, Professeur de sociologie à l'Université de la Sorbonne/Paris IV et il

membre du CADIS. Il est l'auteur de *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui* (2008)

Ahmed BOUBEKER, Sociologue et anthropologue, professeur de sociologie (Université Jean Monnet de Saint-Etienne), spécialiste de l'immigration postcoloniale. Il co-dirige dans le cadre de la refondation de la politique d'intégration le Groupe Faire société (citoyenneté, services publics, dialogue avec la société civile)

Olivier NOEL, Sociologue, chercheur coopérant à l'Institut Social et Coopératif et maître de conférences associé à l'université Paul Valéry (Montpellier III). Il co-dirige dans le cadre de la refondation de la politique d'intégration le Groupe *Faire société*

Alexis BACHELAY, Membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, député de la première circonscription des Hauts-de-Seine

Alexandre BORRELL, Doctorant au POLEN-CEPOC, chercheur-associé au Laboratoire Communication et Politique (CNRS) et rédacteur en chef adjoint de *Parlement[s], Revue d'histoire politique*

Slimane TIR, Vice-Président de l'agglomération urbaine de Lille Métropole, élu écologiste à Roubaix

Alain BATTEGAY, Chercheur au Laboratoire méditerranéen de sociologie/Société

Samia CHABANI, Sociologue, fondatrice et directrice de l'association *Ancrages*

Ali GUESSOUM, Directeur de l'agence de communication Sansblanc et Trésorier de l'association Remembreur

Catherine ROTH, Ethnologue, Responsable de la mission Mémoires et Identités en Val de France

Naïma CHARAÏ, Présidente du Conseil d'Administration de l'ACSE, Membre du Conseil régional d'Aquitaine

Kamel CHIBLI, Conseiller pour la jeunesse, le sport et la vie associative auprès du Président du Sénat

Hélène HATZFELD, Ministère de la culture et de la communication, Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie, directrice du GIS IPAPIC

Sarah CLEMENT, Déléguée générale de l'association *Génériques*

Salah OUDAHAR, Directeur artistique du Festival Strasbourg Méditerranée

Marie-Christiane DE LA CONTE, Directrice régionale des affaires culturelles, Nord-Pas-de-Calais

Yan GILG, Directeur artistique de la compagnie de théâtre « Mémoire vives »

Nordine IZNASNI, Membre du Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB)

Mathieu **PETIT**, Directeur de Ville Caraïbe, centre de ressources de la Politique de la ville en Martinique

Les membres de la commission

(Personnalités qualifiées et représentants des administrations et agences)

AMOKRANE Salah, Militant, acteur politique majeur toulousain (mouvement politique Motivé-e-s) et un des pivots de l'association Tactikollectif, héritière de Vitécri créée il y a vingt-cinq ans

ASSOULINE David, Sénateur de Paris (Vice-Président de la commission de la Culture, de l'Education et de la communication au Sénat), porte-parole du Parti socialiste et historien

BLANCHARD Pascal, Historien, chercheur associé au Laboratoire Communication et Politique (CNRS), co-directeur du Groupe de recherche Achac

BOISTARD Pascale, Députée de la Somme, elle a été adjointe au maire de Paris chargée de l'intégration et des étrangers non communautaires

BRUSTON André, Sociologue urbaniste et expert ville

CALLENS Frédéric (représente l'ACSé), Directeur de cabinet à l'ACSé, et directeur de la lutte contre les discriminations et l'accès aux droits (avec **CHARPENTIER-REZZAG Najette**, Chargée de mission à la Direction de la lutte contre les discriminations et l'accès aux droits à l'ACSé)

CARO Franck (représente l'ANRU), Directeur de la Stratégie et du Développement des Programmes à l'ANRU (avec **COUROUBLE Marie**, Chargée de mission politiques sociales et sorties de conventions).

CHEB SUN Marc, Editorialiste, auteur (fondateur et ancien directeur du magazine *Respect Mag*)

DA SILVA Carole, Présidente de l'Association pour Favoriser l'Intégration Professionnelle (AFIP) (avec **MEHAREZ Mélanie**, Responsable développement partenariats et parrainage à l'AFIP)

DIDIER Michel (représente le SG-CIV), Chef de la Mission de l'animation territoriale et des ressources au Secrétariat général du Comité Interministériel des Villes

FARALDI Luc (représente le SG-CIV), Chargé de mission ressources au Secrétariat général du CIV, Mission de l'animation territoriale et des ressources (avec **SAGOT Adeline** et **WALLER Marion**, Assistantes au Secrétariat général du CIV)

GUYON Régis, Délégué Éducation et Société au Centre National de la Documentation Pédagogique (CNDP), rédacteur en chef de la revue *Diversité*

JAZOULI Adil (représente le SG-CIV), Sociologue, Chargé de mission auprès du Secrétaire général du CIV (Comité Interministériel des Villes)

LEMONIER Pierre, Directeur du Grand Projet de Ville d'Argenteuil

SALMET Ariane, Responsable du Département de l'éducation et du développement artistique et culturel (DEDAC) au Ministère de la Culture

SNOEP Nanette, Responsable de l'unité patrimoniale histoire au musée du quai Branly, elle a été co-commissaire scientifique de l'exposition *Exhibitions. L'invention du sauvage*

YAHİ Naïma, Directrice de Pangée Network et historienne, elle vient de co-diriger *La France arabo-orientale*

COMMISSION

« De nombreux Français ont du mal à considérer les Français issus des immigrations comme des Français légitimes. Parallèlement, de nombreux Français d'origine maghrébine ou africaine éprouvent des difficultés à s'inscrire dans la Nation française. Ce constat tient autant à des phénomènes de rejet persistants qu'à une difficulté personnelle à s'inscrire dans une histoire. » **Christian Delorme**

« Partant du principe qu'il est indispensable que les habitants aient réellement le désir de s'approprier ce type de projet nous pensons qu'il est davantage souhaitable de proposer que d'imposer. » **François Raboteau**

« Le recueil de la parole doit déboucher sur une deuxième étape, tournée vers une véritable production. » **Hervé Glevarec**

« Si la réflexion n'est pas menée de manière constante sur la perception induite par ces dispositifs mémoriels, l'ensemble des opérations sera voué à l'échec. C'est alors, notamment, les votes Front National qui seront encouragés – y compris chez les populations des Outre-mer. » **Claudy Siar**

« Les politiques de mémoire ne doivent donc pas être limitées à un seul quartier populaire, mais concerner toute la ville... » **Claudine Bouygues**

« Il conviendrait de réserver un pourcentage fixé par la Loi dans les contrats de Ville pour mettre en place des actions mémorielles. » **Luc Gruson**

« Il importe d'établir une circulation entre la réflexion générale et la production locale de connaissances. » **Michel Wieviorka**

« La mémoire des quartiers ne se réduit pas à la seule mémoire de l'immigration. » **Alain Battegay**

« Il serait inconcevable que le financement de cette opération ne soit que public. » **Ali Guessoum**

« On remonte parfois jusqu'au début du XIX^e siècle. L'objectif est toujours de faire le lien avec aujourd'hui. L'idée n'est pas d'opposer un avant idéalisé à un aujourd'hui calamiteux. » **Catherine Roth**

« Il faut un portage de l'initiative au plus haut niveau de l'État. » **Kamel Chibli**

« Cet enjeu exige de définir, de classer et légitimer ceux qui font ou non partie de ces catégories, mais aussi les périodes, les faits, les types de récits et de traces qui seront désignées comme relevant de l'histoire, et en conséquence, pouvant avoir leur place. » **Hélène Hatzfeld**

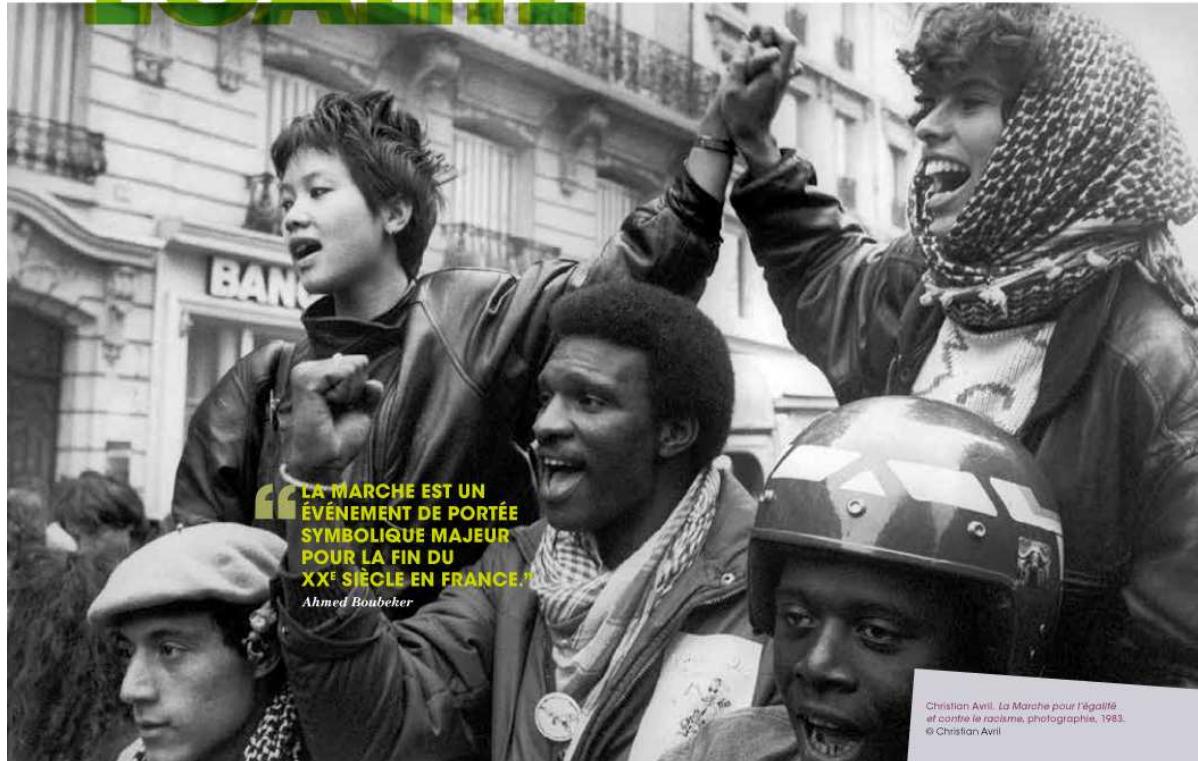
« Il ne faudrait pas enfermer ces problématiques sur le quartier lui-même, mais plutôt construire une histoire de la ville. » **Sarah Clément**

« Il faut renforcer la visibilité des problématiques de la mémoire et de l'histoire des quartiers, et de les lier à celle de l'immigration, que ce soit dans les approches ou dans les dispositifs, afin de les rendre cohérentes. » **Salah Oudahar**

« Il le ressent également de manière intime ce besoin d'un programme, étant Français de "souche" marié avec une jeune femme issue de l'immigration maghrébine. Ils ont deux filles et se posent la question de savoir quelle histoire leur raconter, de quoi sont-elles le fruit. » **Yan Gilg**

PROPOSITIONS & ANALYSES

ÉGALITÉ



5 principes de gouvernance

Comité national « Histoires, **patrimoine** et mémoires dans les territoires de la politique de la ville » **Label** national Commissions territoriales Réunion interministérielle Engagement législatif Cinq grandes catégories de **projets** Opérations-tests Conservation des archives **Valorisation** des actions menées depuis 30 ans Mobilisation du monde de la recherche Département spécifique du Commissariat général à l'**égalité** des territoires Mobilisation de l'Education **nationale** Forum national janvier 2014 Colloque grand public Cadre partenarial dans le monde muséal Des supports **qualitatifs** Une politique de « croisement des histoires et des **mémoires** » Une Histoire de France qui intègre celle des quartiers populaires, des quartiers populaires qui redécouvre l'**Histoire de France**

10 préconisations prioritaires

15 recommandations pour un programme national

5 principes de gouvernance

- principe n°1 : Mise en place d'un **département (identifié) au sein du futur Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)** — dans le cadre de son « pôle Ville » — qui sera chargé de mener à bien un programme national, d'en assurer sa cohérence et de le piloter avec des relais territoriaux, en lien notamment avec les programmes de lutte contre les discriminations, le programme national de rénovation urbaine actuel et le lancement d'un nouveau programme national de renouvellement urbain.
- principe 2 : Création d'un **Comité national « Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville »** qui fédère les programmes et accompagne le futur CGET dans sa mission. Il contribuera à la labellisation des projets, il sera capable de fédérer de nouveaux partenaires, d'attirer des budgets complémentaires et le financement des entreprises en flétrissant à leur attention les projets potentiels sur le territoire.
- principe 3 : Création d'un **Label national** fédérant tous les projets (le label induit une priorisation des engagements budgétaires) en priorisant les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la Ville **sur la base d'un critère unique, et regroupant les programmes « Histoires, patrimoine et mémoires dans ces territoires, permettant de les identifier, de les médiatiser, de bénéficier de fonds publics et surtout de créer une visibilité forte au niveau régional et au niveau national** (y compris pour les partenaires du programme national).
- principe 4 : Création de **commissions territoriales** souples qui seront les prolongements « naturels » et opérationnels en région du CGET et du Comité national, sous l'égide des services du Préfet de Région, avec une articulation effective avec les préfectures de département et des nombreux acteurs territoriaux-partenaires (DRJSCS, DRAC, CNDP/CRDP (SCEREN), rectorats, Archives départementales, Conseils généraux, Conseils régionaux, municipalités, agglomérations).
- principe 5 : Affirmation de l'engagement de la République, à travers une **réunion interministérielle et un texte de loi** (par exemple à travers un amendement au projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présenté au Conseil des ministres le 2 août 2013 et qui sera débattu en novembre 2013 .

15 recommandations pour un programme national (suite)

10 préconisations prioritaires

- préconisation 1 : Identifier **cinq grandes catégories/typologies de projets** et proposer des approches multiples pour tous les types de partenaires sans exclusive (avec deux strates de programme, sur une base budgétaire, avec gestion nationale/gestion locale).
- préconisation 2 : Appel à projets début 2014 pour une **quinzaine d'opérations-tests** sur tout le territoire national, sous la forme d'un appel à projets formalisé à partir de décembre 2013. Les objectifs sur l'année 2014 sont de pouvoir les auditer et analyser leur pertinence en lien avec leurs animateurs.
- préconisation 3 : Mise en place d'une **politique de conservation des archives** « des territoires urbains » sous l'égide et le pilotage des Archives départementales en lien au niveau national avec la BNF l'INA et l'administration du Ministère de la ville
- préconisation 4 : Identification et **valorisation des actions menées depuis 30 ans** (1992-2013) en retenant et en valorisant 300 projets références (en lien avec les Centres des ressources de la Politique de la Ville et avec les RHMIT (Réseau Histoire Mémoire Immigrations Territoires) mis en place par la CNHI)
- préconisation 5 : Sensibilisation et **mobilisation du monde de la recherche et de l'Education nationale** à ces enjeux, à travers un fléchage ANR (Agence nationale de la Recherche) et en s'appuyant sur le réseau des CNDP/CRDP (SCEREN)
- préconisation 6 : Organiser un **Forum national au premier trimestre 2014** pour lancer et promouvoir le programme « Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la Politique de la ville » et servir de « modèle » au rendez-vous annuel du réseau labellisé
- préconisation 7 : Fédérer le réseau des programmes labellisés à travers un **forum annuel professionnel et un colloque annuel** ouvert au grand public
- préconisation 8 : Soutenir un **cadre partenarial dans le monde muséal** pour accompagner des actions de valorisation et des programmes pour des publics-cibles dans les musées municipaux, les musées nationaux et les archives départementales
- préconisation 9 : Promouvoir une **politique qualitative de supports** (films, expositions, web, livres, spectacles...) visant à toucher un public au-delà des territoires concernés et le jeune public
- préconisation 10 : Engager une **politique de « croisement des histoires et des mémoires »** où l'histoire des quartiers doit être valorisée « fortement » dans l'histoire de France, mais où l'histoire de France (histoire sociale, histoire des conflits, histoire culturelle, histoire de l'Art, histoire des institutions, histoire des femmes, histoire politique, histoire coloniale, histoire de l'immigration...) est aussi promue dans les quartiers permettant de dépasser les histoires singulières, d'aborder toutes les histoires, tout en créant du lien autour du récit collectif

RECOMMANDATION 1

- principe n°1 : **Mise en place d'un département (identifié) au sein du futur Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) – dans le cadre de son « pôle Ville » – qui sera chargé de mener à bien un programme national, d'en assurer sa cohérence et de le piloter avec des relais territoriaux en lien notamment avec les programmes de lutte contre les discriminations, le programme national de rénovation urbaine actuel et le lancement d'un nouveau programme national de renouvellement urbain. Ce département fédérera les dynamiques portées jusque là par les différents acteurs nationaux de la Politique de la ville en lien avec les autres ministères concernés et le réseau territorial.**

Cette coordination nationale aura pour mission d'instruire les dossiers que les entités territoriales (commissions au niveau régional pilotées au niveau des préfectures de région : voir principe n°4) adresseront régulièrement en provenance des contrats de ville.

La dimension de l'agglomération sera favorisée et recommandée pour les projets, plus que celle du quartier ou de la ville. Les contrats de ville devront intégrer dans la mesure du possible un volet « Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la Politique de la ville » qui connaîtra des modalités spécifiques de financement. De même, les aides allouées aux municipalités pour les actions de concertation insisteront sur l'importance de cet axe « histoire, patrimoine, mémoire » et proposeront de bonifier les aides pour les partenaires qui seront proactifs en ce domaine.

Au sein de la commission, comme au cours des auditions, le débat n'a pu être tranché sur le fait de rendre obligatoire (ou non) l'intégration de ce programme dans les contrats de ville, notamment ceux incluant des projets de renouvellement urbain. La commission laisse au ministère (et aux futures discussions législatives) le soin de trancher de manière définitive sur ce point. De toute évidence et à l'aune des auditions, la mise en place d'une nouvelle génération de contrats de ville fin 2014, à l'échelle de l'agglomération, et la création du Commissariat général à l'égalité des territoires constitue une opportunité unique pour inscrire enfin cette problématique histoire/mémoire comme une priorité d'intervention pour l'État.

L'échelle territoriale, qui nous semble plus pertinente que celle des quartiers ou de la ville, semble être l'agglomération. Elle convient mieux aux travaux de recherche, aux enjeux de ces territoires (moins de captations politiques) et surtout aux dynamiques locales pour des multi-partenariats (privé/public). Il reviendra au futur Commissariat général à l'égalité des territoires de privilégier les projets et programmes qui s'attacheront à l'échelle géographique de l'agglomération.

Le futur CGET (et surtout son *Pôle ville*) aura aussi pour mission de promouvoir à l'échelle nationale (et européenne) et de soutenir « en temps réel », par des films, des livres, des colloques, des forums, des études comparatives avec l'étranger et des colloques/séminaires d'étapes et un i.ville, ce programme.

Sous l'égide du futur CGET, aux côtés des projets nouveaux, les projets anciens seront également fortement visibles. Les équipes de ce département, identifiées clairement administrativement par les acteurs territoriaux, devront « *impulser différentes actions visant à soutenir les travaux relatifs à la mémoire des quartiers populaires : appels à projet, soutiens méthodologiques, formations...* D'une part, elles pourraient concerter l'ensemble des quartiers de la politique de la ville. D'autre part, elles permettraient de soutenir des démarches plus structurées, avec une forte exigence méthodologique, pouvant éventuellement concerter plusieurs territoires. Ces actions de grande ampleur, qui pourraient s'appuyer sur celles menées dans les projets de renouvellement urbain, contribueraient à construire une nouvelle image des quartiers et de leurs habitants dans l'imaginaire collectif. » Mais le CGET ne devra pas être seul dans cette mission, et devra être accompagné d'experts et d'un comité indépendant, car l'omniprésence unique et exclusive de l'État pourrait être mal perçue par les chercheurs et les associations.

De facto, le futur CGET devra fortement communiquer sur ces programmes et soutenir les acteurs locaux en leur proposant des espaces de diffusion des projets appropriés, en les soutenant (dès l'élaboration des dossiers de candidature) et en les accompagnant ponctuellement : aides structurelles pour les mises en ligne sur internet, soutien dans les programmes de diffusion des expositions itinérantes, mise en contact avec des maisons d'édition et des sociétés de production, mise en relation au niveau régional avec les institutions locales (CRDP, DRAC, INA, Universités, CNRS, Musées...). Le département du futur CGET veillera à ce que soient signés des accords exclusifs avec des maisons d'édition, des sociétés de production, des agences web, des médias qu'il mettra en contact avec les animateurs des programmes labellisés qui pourront, dans ce cadre, bénéficier de ces accords partenariaux.

La conclusion de Pierre Lemonier est claire : « *le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET, constitué en 2014) est le levier logistique de la politique publique. Comme organe interministériel rattaché au Premier ministre, il est le lieu d'association et d'articulation des administrations centrales partenaires de ce type de programme... »*

Les membres de la commission ne souhaitent pas développer plus avant la nature et la composition de ce « département » au sein du futur Commissariat général à l'égalité des territoires, recommandant au ministère délégué à la Ville dans le cadre des réflexions actuelles sur son organisation, d'intégrer ce souhait d'une « entité autonome capable de mener à bien cette dynamique nationale en lien avec le Pôle ville, sur tout le territoire hexagonal, mais aussi dans tous les Outre-mer sans exclusive, sans exception, sans déséquilibre territorial.

RECOMMANDATION 2

- principe 2 : **Création d'un Comité national « Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville » qui fédère les programmes et accompagne le futur CGET dans sa mission. Il contribuera à la labellisation des projets, il sera capable de fédérer de nouveaux partenaires, d'attirer des budgets complémentaires et le financement des entreprises en flétrissant à leur attention les projets potentiels sur le territoire.**

Ce Comité national — partenaire fort du CGET et de son Pôle Ville — pourrait être composé d'une vingtaine de membres désignés pour 2 ou 3 ans : une dizaine de membres d'experts, et de chercheurs et de membres issus du monde associatif ; une dizaine de membres représentants de l'État et des ministères partenaires ; ainsi que quelques membres élus ou représentants des collectivités territoriales. Le Comité national devra élire un président, un secrétaire général, 2 vice-présidents, 1 responsable des partenariats pour une période de 2 ou 3 ans. Michel Wieviorka suggère, de manière pertinente, d'inclure dans ce Comité national, « *pas exclusivement, des historiens, sociologues, anthropologues, politologues... qui seront en mesure d'apporter la garantie que le travail est effectué selon les règles de l'art et incarnent la rigueur dans la méthode. Il convient également d'impliquer dans cette instance des organismes comme les associations. Il faut compter parmi les partenaires le monde universitaire et les instituts de recherche.* » Il lui semble, par ailleurs, « *opportun d'inclure les partenaires institutionnels dans l'instance administrative ou de gestion. Il faut également mobiliser les organismes de service public, l'Éducation nationale, le monde des entreprises, les fondations.* »

Les équipes de ce Comité national auront pour mission première de médiatiser le programme national, d'assurer une vigilance partenariale sur la mise en place de ce programme et surtout de conduire la gestion de ce programme aux côtés du CGET. Le président du Comité national remettra un rapport critique annuel sur l'action du Comité, sur l'action des administrations et sur le bilan des actions menées au niveau local. Il initiera et préparera avec les membres du Comité les colloques et forums annuels.

Ce Comité national n'a pas vocation à gérer de l'argent, ni public ni privé, sa mission est l'accompagnement, le flétrage et fédérer les partenaires, avec pour dernier axe la valorisation de ces programmes (colloques, forums, web, interventions, tribunes et articles...).

En matière de « gestion de projets », la mission du Comité national est de plusieurs ordres : valider les dossiers au-delà d'un certain plafond financier auprès de la direction du CGET (plafond au-dessus de 10.000 euros par exemple, sinon gestion au niveau local) ; labelliser les opérations au-delà d'un certain plafond financier et confirmer les labellisations territoriales pour les plus petits projets ; fédérer des partenaires et structures au-delà de l'État ou des ministères concernés ; conseiller le CGET sur les approches méthodologiques à mettre en œuvre ; auditionner des experts ou des porteurs de projets ; interpeller le CGET ou les ministères partenaires sur les enjeux, suivis et perspectives du programme.

L'une des missions centrales du Comité national est de mobiliser sur le territoire des partenaires privés ou semi-privés, mais aussi des grands groupes et organismes parapublics dans une démarche partenariale. Sans le soutien progressif de ces entreprises dont la contribution sera labellisée « » la dynamique globale de ce programme sera fortement réduite, c'est tout l'intérêt de disposer d'un Comité national, identifié, avec des experts exemplaires, capables de fédérer ces acteurs économiques et de flécher pour eux des projets à cofinancer.

Il sera important d'impliquer de manière concrète et visible, sur des projets précis et identifiés en co-partenariat, des structures et organismes comme les fondations, la Caisse des dépôts et consignations, des groupes de presse, la BPI, les bailleurs, les offices HLM, l'Union européenne, des partenaires institutionnels spécifiques (INA, Documentation française, France Télévisions, Radio France...), des banques, des grandes associations comme l'AMF ou l'ARF, des fonds de dotations, des investisseurs dans les politiques de rénovation... L'ensemble de ces multi-partenariats, présents sur les programmes et projets, mais aussi soutiens de grandes rencontres nationales, seront mis en avant en termes de communication institutionnelle.

Le modèle du Comité national « Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la Politique de la ville » pourrait être celui dont s'inspirerait la Commission nationale consultative des droits de l'Homme qui est une structure indépendante, pluraliste (avec 64 membres, nous en recommandons 2 fois moins) et a pour mission de mettre en pratique la philosophie du programme aux côtés des acteurs de l'État (pour nous le CGET), les grandes agences ou organismes publics et les ministères partenaires. Chaque sujet traité par la CN-HPMTPV donnera lieu à un avis, comme pour la Commission nationale consultative des droits de l'Homme. Adoptés en réunion plénière, ces avis, incluant des recommandations, seront aussitôt rendus public. Outre que le CN-HPMTPV, comme la Commission nationale consultative des droits de l'Homme et comme nous le recommandons, puisse publier des études et des rapports, intervenir dans des colloques en France ou à l'étranger, puisse organiser des colloques et des forums, puisse informer le réseau et mobiliser les partenaires, le CN-HPMTPV pourra chaque année remettre cinq prix à des « programmes histoires quartiers excellence » (différentes catégories de programme).

RECOMMANDATION 3

- principe 3 : **Création d'un Label national fédérant tous les projets** (le label induit une priorisation des engagements budgétaires) **en priorisant les nouveaux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, sur la base d'un critère unique, et regroupant les programmes « Histoires, patrimoine et mémoires dans ces territoires, permettant de les identifier, de les médiatiser, de bénéficier de fonds publics et surtout de créer une visibilité forte au niveau régional et au niveau national** (y compris pour les partenaires du programme national).

Le label pourra être obtenu de deux manières : soit au niveau local (dans le cadre des contrats de ville), soit au niveau national par le Comité national qui recommande ces labellisations auprès du Commissariat général à l'égalité des territoires. Les labels « » en région pourront être non-agréés au niveau national par le Comité national ou pourront être retirés pour non-respect des programmes annoncés ou de la philosophie du programme a posteriori.

L'obtention du label par un organisme subventionné (une ville, une association, une équipe de recherche) induit la priorisation du programme sur un territoire, la priorisation des aides publiques et/ou privées, mais aussi le soutien direct de la commission territoriale (avec la possibilité de mises à disposition d'experts ou d'aides techniques sur l'élaboration du dossier), la participation aux programmes nationaux et aux cycles de conférences et forums, mais aussi la mise en réseau avec des partenaires techniques (maisons d'édition, société de production, agence web, média...). De facto, seuls les programmes labellisés pourront bénéficier des programmes nationaux d'édition, de productions, de mises en ligne ou des projets de valorisation avec des structures identifiées par le Comité national et le département du CGET.

Sur un même territoire, plusieurs partenaires pourront disposer du label (une mairie, une agglomération, une association, un laboratoire de recherche...). Les partenaires privés fédérés par le Comité national seront aiguillés sur les programmes labellisés au niveau régional ou au niveau national. Les partenaires privés, les collectivités territoriales, les bailleurs, les médias et les partenaires institutionnels recevront, eux aussi, un label partenaire qu'ils pourront mettre en avant.

Le label devrait être attribué en priorité dans les quartiers prioritaires et à l'égard d'acteurs territoriaux connus et reconnus. Lors de l'instruction des dossiers, il devrait prendre en compte aussi la création d'emplois dans l'espace considéré (même si ces emplois sont créés pour des périodes courtes).

Enfin, nous recommandons de favoriser les territoires plus vastes que le seul quartier, plus englobant telles les agglomérations, à l'image aussi des territoires retenus par les schémas de cohérence territoriale (SCoT) regroupant plusieurs communes ou regroupement de communes (Syndicat mixte, Communauté de Communes ou Communauté d'agglomération). Cette échelle permet de garantir la cohérence des différentes politiques locales sectorielles, dans une logique de préservation de l'environnement et de développement durable auxquelles nous souhaitons ajouter les notions d'histoire/mémoire, et cela rend également plus pertinent l'approche historique, moins en segmentation, moins en repli sur une communauté ou un espace trop réduit.

RECOMMANDATION 4

- principe 4 : **Création de commissions territoriales souples qui seront les prolongements « naturels » et opérationnels en région du CGET et du Comité national, sous l'égide des services du Préfet de région, avec une articulation effective avec les préfectures de département et des nombreux acteurs territoriaux-partenaires** (DRJSCS, DRAC, CNDP/CRDP (SCEREN), rectorats, Archives départementales, conseils généraux, conseils régionaux, municipalités, agglomérations).

Il s'agirait de commissions légères avec une douzaine de membres en région (par exemple et sans règles absolues, on peut imaginer 2 membres experts, 2 membres représentants de l'État et des ministères-partenaires, 1 représentant des unions régionales de bailleurs sociaux, 1 représentant des centres de ressources de la Politique de la ville, 2 représentants des collectivités territoriales, 2 membres issus du monde associatif, 1 élu et 1 représentant des archives départementales avec un renouvellement régulier tous les deux ans d'une partie des membres). Elles pourront conférer le label régional à des actions instruites dans le cadre des comités de pilotage des futurs contrats de ville (avec des représentants d'habitants et d'associations, selon les préconisations du rapport Mechmache-Bacqué) pour les programmes aux budgets inférieurs à un certain plafond (10.000 euros) sous réserve de la validation de cette labellisation par le Comité national. Le label devenant alors national.

Comme le souligne Michel Didier, « *à travers la mise en place de cette commission régionale inter-partenaires, les actions de proximité portées par les porteurs de projet locaux pourront trouver un point d'appui et se fixer. Elles pourront être conduites [...] au niveau intercommunal* ». D'une manière plus générale, elles auront pour fonction de coordonner l'ensemble des acteurs concernés au niveau régional, de veiller à la capitalisation des actions entreprises, d'accompagner les porteurs de projet et de mobiliser de l'expertise à leur service.

Ces *commissions territoriales* seraient chargées d'inciter à la mise en place d'actions mémoire/histoire dans les quartiers prioritaires (recommandations auprès des partenaires de la rénovation urbaine, sollicitations des porteurs de projets sur le territoire), de veiller à leur insertion dans les programmes de rénovation urbaine et dans les démarches visant à renforcer la participation citoyenne, de soutenir au plan financier les porteurs de projet dans le cadre de la programmation annuelle (ou pluriannuelle) du contrat. Au niveau du département, ils vont s'appuyer sur les préfectures et les services d'archives départementales dépendant du Conseil général pour identifier les projets, les partenaires et les expertises.

Nous recommandons la mise en place de 29 commissions territoriales qui seront rattachées à la direction nationale et au Comité national, avec notamment les 22 régions dans l'hexagone, plus la collectivité territoriale de Corse, avec les 5 régions/départements des Outre-mer (la collectivité de Mayotte ne comprenant pas de Conseil régional à la différence des quatre autres collectivités d'Outre-mer) et, de manière dérogatoire dans une commission unique et spécifique, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Ces 29 commissions vont élire leur président. Ces 29 présidents de commissions régionales et la vingtaine de membres du Comité national se réuniront une fois l'an pour valider les grands axes et priorités du programme national sur la période 2014-2020.

Nous disposerons alors d'un Comité du programme représentatif. Nous recommandons que les actions concernant l'histoire et la mémoire dans les opérations de renouvellement urbain financées par l'ANRU puissent être labellisées dans le cadre du programme national dans la mesure elles satisfont aux caractéristiques attachées au label.

Les membres de la commission et nombre d'auditionnés recommandent de garder cette dimension territoriale pour un certain nombre de projets. Car, comme le soulignent certains observateurs, si la structure nationale donne une véritable visibilité nationale aux projets, elle se heurte aussi à des frustrations des services déconcentrés qui se sont trouvés affaiblis notamment lorsque des projets retenus par eux-mêmes étaient éliminés après examen de la commission nationale. Nous recommandons de prendre exemple sur deux expériences de ce ministère, tout en conservant une dimension locale : en 2008, l'appel à projet pour l'*Année européenne du dialogue interculturel* et l'appel à projet en 2009-2011 *Pour une dynamique culturelle dans les quartiers* dans le cadre de la *dynamique espoir Banlieues*. Dans les deux cas, les services déconcentrés choisissaient ensemble un certain nombre de projets répondant à des critères prédéfinis ; nous proposons de faire de même. Les projets étaient ensuite examinés par une commission nationale regroupant les partenaires pour retenir un certain nombre de projets ; nous proposons de faire de même. Le 1% Culture, initialement identifié comme « modèle », n'est plus recommandé par la commission dans la mesure où il peut tendre à reproduire des projets issus d'un *microcosme* et peut exclure de facto un vaste public « non spécialisé » ou trop éloigné des enjeux migratoires ou de l'histoire sociale, urbaine ou des entreprises sur les territoires.

La première étape serait de s'appuyer souligne Alexis Bachelay sur le tissu local et en particulier le tissu associatif. « *Puisque, dans tous ces quartiers dits de la politique de la ville, il y a déjà des associations. Il y en a beaucoup parfois, il y en a peu d'autres fois, ça dépend du niveau d'investissement des habitants. Là où il y a beaucoup d'associations, c'est qu'il y a un fort engagement, de même que s'il y en a peu, c'est souvent que ça bouge moins, que les gens s'engagent moins. Mais on ne part pas de rien.* » La création de ces commissions permettra aussi de créer du lien localement. Plusieurs auditionnés ont, de fait, évoqué voire décrit ce que pouvait être la mise en œuvre réussie du droit commun sur ces thématiques (voir les auditions du Maire d'Aubervilliers en ce qui concerne le droit commun d'une collectivité, celle du Centre de ressources Territoire-Ressources en ce qui concerne la mobilisation d'une DRAC, ou celle de la directrice de l'unité d'archéologie de Saint-Denis pour le partenariat État/Collectivité). D'autres ont souligné les difficultés pouvant exister dans ce cadre, particulièrement dans le rapport entre les associations et les communes concernant des aspects touchant notamment à l'image des territoires. Sans même parler des enjeux électoraux ou des rapports de force politiques sur un territoire, bien souvent liés à des enjeux d'histoire et de mémoire (révoltes, crimes, élections, questions de sécurité, trafics...). La prise en compte de ces difficultés devrait inciter au développement d'actions d'accompagnement aidant les différents acteurs à dépasser ces écueils, mais aussi en leur assurant une forme de « neutralité » de l'État (même si les services du préfet sont en première ligne).

Tout en laissant l'application de ces recommandations au ministère délégué à la Ville, les membres de la commission ont le sentiment, et le soulignent, que le niveau régional

et les attributions de ces commissions sont les maillons essentiels au succès de ce programme sur tous les territoires de l'hexagone et des Outre-mer.

RECOMMANDATION 5

- principe 5 : **Affirmer l'engagement de la République, à travers une réunion interministérielle et un texte de loi** (par exemple à travers un amendement au projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présenté au Conseil des ministres le 2 août 2013 et qui sera débattu en novembre 2013)

Les membres de la commission soulignent et précisent que la réunion interministérielle est un acte symbolique fort et un message pour tous les acteurs de la Politique de la ville, soulignant le poids et la place des enjeux d'histoire, de patrimoine et de mémoire dans l'avenir. Cette réunion interministérielle précisera les axes prioritaires et validera les engagements de chaque ministère (sur une périodisation à définir), et notamment les apports budgétaires de chaque ministère en région et au national. On peut imaginer également que les différents ministères concernés seront clairement identifiés à l'occasion d'un grand colloque à venir (au premier trimestre 2014 pour délivrer un message fort aux quartiers populaires avant les élections municipales, leur rappelant qu'ils font partie intégrante de la Nation) où ils présenteront leurs engagements sous l'égide du Premier ministre.

Le programme sous l'égide du ministère délégué à la Ville doit pouvoir fédérer au-delà de l'unique Politique de la Ville et doit s'inscrire dans une dynamique interministérielle sur le temps long (2014-2020). On pense aux ministères suivants, mais ce partenariat interministériel est à valider par le ministère délégué à la Ville : Ministère des Affaires étrangères (via les Instituts français) et celui de la Francophonie, Ministère délégué aux Anciens combattants, Ministère des Outre-mer, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (à travers un axe ANR prioritaire), Ministère de l'Intérieur (en liaison avec la DAIC et les autres directions concernées), Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (HLM), Ministère de l'Éducation nationale, Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

Il faut aussi fédérer ces actions au-delà des ministères et elles doivent aussi mobiliser en région les Centres de ressources de la Politique de la Ville, les préfectures de région (DRJSCS), les Rectorats, les DRAC afin de soutenir les structures qui solliciteront le programme national « Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la Politique de la ville » (des demandes directes pourront être adressées au national) et de soutenir les commissions régionales. Toutes les structures présentes localement sont donc potentiellement concernées et devront aiguiller les acteurs territoriaux vers les commissions territoriales, mais elles ont aussi un rôle d'accompagnement et de soutien pour qualifier le mieux possible les dossiers de subventions.

Cet engagement des différents ministères doit se doubler d'un engagement des élus de la Nation. Par la loi, par un amendement simple, il s'agit de recommander (comme cela a été le cas du 1% Culture) sans obligation de développer et soutenir les actions relatives aux enjeux d'Histoires, de patrimoines et de mémoires, en lien avec les populations des territoires de la Politique de la ville, dans le cadre des nouveaux contrats de ville, notamment ceux incluant un projet de renouvellement urbain. Pascale Boistard a expliqué, dans le cadre de la commission, les différentes options législatives possibles, jusqu'à expliquer le mécanisme autour du 1% Culture, mais recommande de « *profiter d'un nouveau texte sur la Politique de la ville pour y insérer cette mesure* ». En précisant que ce texte législatif « *ne doit pas comporter cette seule mesure mais un ensemble de dispositions* » dont le présent programme national « *serait un des outils* ».

RECOMMANDATION 6

- préconisation 1 : **Identifier cinq grandes catégories/typologies de projets et proposer ces approches multiples pour tous les types de partenaires sans exclusive, sans sélection (avec deux strates de programmes au local et au national, sur une base budgétaire).**

Les dossiers de candidatures seront analysés selon les procédures habituelles de l'ACSé ou en région des DRJSCS ou des DRAC, après une analyse qualitative du programme et de l'organisme ou institution qui sera porteur du projet. Au niveau régional (pour les projets de moins de 10.000 euros par exemple, à définir en termes de plafond par les services concernés) les projets seront instruits et gérés, ils seront labellisés et seul le label sera validé au niveau national pour une bonne cohérence des programmes. Les programmes à subventionner au-delà de ce plafond, après avis favorable des commissions régionales, seront envoyés au national (de manière bimensuelle ou trimestrielle). Nous recommandons aussi de nous inspirer du programme du plan triennal d'actions du ministère de la Culture et de la Communication (« Pour une dynamique culturelle dans les quartiers » 2009-2011) organisé autour de cinq thématiques principales : favoriser une offre d'excellence accessible à tous ; contribuer à rendre les quartiers acteurs de la diversité ; changer l'image des quartiers ; ouvrir l'enseignement supérieur du ministère de la Culture et de la Communication et favoriser l'égalité des chances ; mobiliser les acteurs de la politique de la ville autour d'un projet commun en lien, sur les territoires, avec les DRAC pour son appel à projets national. Entre 2009 et 2011, il a permis de soutenir 804 projets et de toucher 203 des 215 quartiers prioritaires tout en visant également d'autres territoires prioritaires. La grande majorité des projets proposés (64 %) a eu pour finalité la réalisation, la création et/ou la représentation d'une forme artistique, entendue largement comme la présentation d'un spectacle vivant, d'une exposition, d'un livret, d'un film... par ou avec les participants. Cet exemple a semblé pertinent pour les membres de la commission, même si le périmètre financier est très inférieur à celui des programmes envisagés pour l'Histoire/Mémoire dans les territoires de la Politique de la ville.

Nous recommandons que dans les 6 grandes Régions projets (Région Paca, Région Nord-Pas-de-Calais, Région Ile-de-France, Région Rhône-Alpes, Région Midi-Pyrénées, Région Aquitaine) le nombre de dossiers labellisés annuellement soit inférieur à 40 et pour les autres régions (23) soit inférieur à 20, soit un volume total de labellisés annuel inférieur à 400 à 450 projets par an. Ce volume de projets permet de sauvegarder un véritable travail de suivi, de ne pas engorger les commissions territoriales qui pourront faire un travail de suivi et surtout de pouvoir regrouper annuellement ces acteurs territoriaux. Une partie des dossiers non-retenus en année 1, seront optimisés et améliorés dans le cadre d'un dialogue avec le Comité national ou les commissions territoriales pour être soutenus en année 2. Certains dossiers pourront être aidés sur 2 années. L'objectif est, en tenant compte des projets sur 2 années, de disposer pour le programme national de 1500 à 2000 dossiers en 5 ans.

Cinq catégories de projets ont été identifiées. Ils répondent tous à des exigences différentes, à des contraintes et à des obligations différentes. Un même interlocuteur peut proposer des programmes dans plusieurs catégories, dans plusieurs régions et sur plusieurs temporalités. Un plafond budgétaire annuel sera institué pour une même institution ou organisme qui proposera plusieurs projets. Seule la catégorie « approches multi-partenariats et pluri-territoires » (gérée au niveau national exclusivement) ne sera pas limitée par un plafond mais devra reposer sur des partenariats et relais en région.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- approche histoire (scientifique, édition, recherche...) ;
- approche patrimoine (archives, lieux, patrimoine, témoignages, collectes...) ;
- approche culture/partage (spectacles, commémorations, festivals, conférences, échanges des récits...) ;
- approche diffusion/pédagogie (expositions, livres, films, web...) ;
- approches multi-partenariats et pluri-territoires (programme global).

André Bruston, au sein de la commission, a parfaitement montré qu'il était nécessaire désormais de montrer la mémoire urbaine comme un « bien commun » à travers les histoires confrontées des habitants des quartiers populaires périphériques et ceux des espaces centraux. Il est important d'afficher la critique des mythifications de l'autre et de soi. Il faut faire confiance à la rencontre humaine, en multipliant les échanges entre adultes et ados des deux types de quartiers et ce, dans le cadre d'une multiplicité d'approches. Pour atteindre ce but, il faut aussi changer les pratiques. Il faut certes archiver et mettre à disposition les mémoires recueillies. Il faut afficher une dynamique patrimoniale pour chacun, et pour chaque nationalité d'origine trouver ses repères et commémorations en contrepoint de la référence à celles de la communauté nationale. Il faut aussi transmettre. Toutes les auditions, précise André Bruston, ont insisté sur la richesse des moyens contemporains, à utiliser sans modération.

Dans cette perspective, tous les programmes et toutes les institutions sont susceptibles d'être aidées à partir de 2014. Ces structures (ayant une existence juridique en France et plus de 12 mois d'existence) peuvent être privées ou associatives, universitaires ou dépendant d'une collectivité publique ou bailleurs au niveau national au-delà d'un certain plafond (associations, médias, collectivités territoriales, laboratoires de recherche, université, établissements scolaires, GIE, agglomération, fondations... peuvent candidater).

Les commissions territoriales ont une triple mission dans cette perspective : aider à la constitution de dossiers ou identifier des partenaires potentiels en les sollicitant ; bonifier (donner 10%, 15% de subventions en plus) des demandes budgétaires en mettant à disposition selon un cadre précis des chercheurs, documentalistes, archivistes, juristes, photographes ou toutes compétences « ponctuelles » auprès du partenaire local dans le cadre d'un accord bipartite ; administrer les dossiers en validant les « catégories de projet », en donnant un avis favorable ou non, en proposant la labellisation des projets et ensuite, en suivant les projets dans leur évolution et réalisation. Un des critères majeurs pour valider ou soutenir un projet sera aussi la création d'un emploi (même sur un temps court) dans le quartier pour l'enquête, les projets d'expositions ou le travail web.

Comme le souligne Nicolas Bancel, « *le premier enjeu d'une telle démarche consiste à réintégrer l'histoire des quartiers populaires dans un récit national.* » Il ne faut pas oublier dans cette démarche, un certain nombre de quartiers « populaires » en périphérie des villes : ils sont plutôt peuplés par la classe moyenne, les ouvriers qualifiés, les employés, etc., et constituent, d'une certaine manière, des territoires « oubliés » de la République. Ainsi, ils ne sont pas pris en compte par la Politique de la ville « *alors même qu'ils représentent une masse considérable de la population, s'élevant à environ 7 millions de personnes* ». Il est donc nécessaire de ne pas avoir de « zone d'exclusive »

pour valider les programmes.

Il faut que tous, rappelle Mehdi Lallaoui, « *soient à égalité de mémoire pour que tout un chacun contribue à la construction de la citoyenneté. Le renforcement du sentiment d'appartenance à la communauté nationale constitue également un des enjeux qu'il convient de garder à l'esprit* ». Il faut, poursuit Habib Dechroui, « *se placer au niveau des habitants de ces quartiers et leur permettre de travailler sur l'estime de soi, et de faire connaître leur histoire et le patrimoine français ainsi créé* ». Piero Galloro pense pour sa part que la « *première étape passe par la transmission intergénérationnelle, qui apporte une valorisation à des jeunes en déficit d'identité. Nés en France, ils peuvent être perçus comme immigrés, et de passage au bled, ils sont également considérés comme immigrés* ». Au regard de ces différents points, il convient de soutenir une équité de valorisation des projets. Nous insistons pour que les médias et notamment les médias de quartiers puissent être des partenaires de premier plan. Ils peuvent accompagner ou soutenir des projets mais aussi postuler en tant que porteur de projet. Un projet sans médiatisation prévue devra être soutenu « *techniquement* » sur ce point dès sa conception via la commission territoriale (mise à disposition d'experts, par exemple).

Ces politiques autour de l'« histoire des quartiers » recommande Marc Cheb Sun devraient, comme de multiples rapports l'ont souligné, faire partie des missions des médias, notamment lorsqu'ils concourent à des aides à la presse (au niveau local et national). L'intégration des questions liées à la mémoire et à l'histoire des quartiers et de leurs populations serait nécessaire, c'est pourquoi il convient de les aider financièrement lorsqu'il y a des « bonnes pratiques ». Des partenariats entre les initiatives soutenues et des médias locaux pourraient être négociés en amont des manifestations. De fait, précise Marc Cheb Sun au sein de la commission, des « *médias de proximité (radios associatives, sites web citoyens ou culturels, blogs hip hop, presse lycéenne...)* pourraient être incités à présenter des projets validés dans leur contenu par des chercheurs, afin d'éviter la construction d'une mémoire parallèle qui se substituerait à l'histoire commune. »

RECOMMANDATION 7

- préconisation 2 : **Appel à projets début 2014 pour une quinzaine d'opérations-tests sur tout le territoire national, sous la forme d'un appel à projets formalisé à partir de décembre 2013. Les objectifs sur l'année 2014 sont de pouvoir les auditer et analyser leur pertinence en lien avec leurs animateurs. Il s'agit de programmes qui pourront être renouvelés et finalisés en 2015. Les budgets moyens par action territoriale devraient être d'un montant de 60.000 à 70.000 euros pour cette phase test, en dehors des actions de promotion, de valorisation et d'édition au niveau national.**

Ces programmes seront présentés et analysés fin 2014 lors d'un grand forum national ou dans le cadre d'une manifestation équivalente afin de permettre de valider la pertinence de ces actions, car les membres de la commission suggèrent qu'il convient d'être toujours vigilant sur la qualité et le contenu des programmes engagés. Tous les types de partenaires et de profils de projets devront être initiés dans cette phase-test (approche histoire ; approche mémoire ; approche culture ; approche diffusion/pédagogie ; approches multi-partenariat et pluri-territoire) et seront particulièrement sollicités les territoires références de la Politique de la ville et les acteurs identifiés et reconnus par l'ANRU, le SG-CIV et/ou l'ACSé. Ces programmes peuvent en outre être des prolongements de programmes déjà engagés et soutenus.

Comme le précise Nicolas Bancel dans son audition « *il est essentiel de faire comprendre aux bailleurs et aux opérateurs, notamment privés, qu'ils ont également un intérêt social et financier à cofinancer ce type de démarche. La difficulté d'un tel programme réside en la démonstration de sa viabilité et d'une véritable incidence sur la vie des quartiers et la représentation que l'on en a. À ce sujet, il lui paraît opportun d'envisager une phase d'expérimentation menée par un comité de pilotage pluridisciplinaire provisoire.* » Ces 15 premiers programmes labellisés seront présentés de manière succincte lors du colloque début 2014 (voir préconisation 6). Un premier bilan sera présenté au cœur des analyses du forum annuel fin 2014. Les commissions régionales pourront s'appuyer sur ces premières expériences locales pour affiner les approches contractuelles dans les territoires. Au niveau des axes transversaux et nationaux, nous recommandons que ces 15 opérations-tests fassent l'objet d'une politique d'édition web et de productions cohérentes et visibles, dans le cadre de programmes et d'échanges contractuels. Ces programmes bénéficieront du soutien opérationnel des préfectures.

En conclusion de ces programmes fin 2014 ou en 2015, il faut aussi être commémoratif et marquer le territoire de ces récits, comme le souligne le père Delorme dans son audition, mais aussi de nombreux auditionnés. On peut donc se demander (et réfléchir) sur la base de ces 15 projets sur les finalités sur le territoire et les invisibilités en matière commémorative. En parallèle, en lien avec le ministère de la Culture et de la Communication, nous recommandons de réfléchir au niveau national et régional aux possibilités d'une visibilité commémorative de ces actions. On a parlé de voir du ciel l'histoire de ces quartiers et immeubles — et donc de ces programmes —, notamment en proximité des lignes aériennes sur les arrivées d'aéroports ou les lignes de train, afin que ces « traces d'histoire » puissent faire patrimoine. On peut aussi réfléchir, recommandent certains auditionnés, à des journées patrimoine dans les quartiers ou à des parcours originaux, comme avec le GR2013 sur Marseille.

- préconisation 3 : **Mise en place d'une politique de conservation des « des territoires urbains » sous l'égide et le pilotage local des Archives départementales en lien avec la BNF et l'INA à travers les programmes locaux « Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville », permettant de sauvegarder les enquêtes, les sources textes et images, mais aussi de promouvoir ce « patrimoine des quartiers » et de valoriser ces programmes à venir mais aussi les programmes passés.**

Un volet « archives » devra être intégré aux programmes selon leurs spécificités. Pour les « approches histoire » (scientifique, édition, recherche...) devra être déposée dans les fonds d'archives départementales selon des procédures partenariales (facilitées par les commissions territoriales) et dans le cadre de processus précis, une copie des sources premières, des produits d'éditions et des documents de recherche en échange d'une aide. Dans le cas des « approches patrimoine » (archives, lieux, patrimoine, témoignages, collectes...) sera déposée dans le cas de procédures spécifiques (avec les notions d'ayants droits) une copie des enregistrements, des sources écrites et autres supports créés (copie ou non). Bien entendu les structures déposantes auront par dérogation le droit d'accès permanent à ces fonds et dépôts, pour éviter les situations que nous connaissons en région. Pour les « approches culture » (spectacles, festivals, conférences...) l'intérêt du dépôt sera validé au cas par cas par les archives départementales. Pour les « approches diffusion/pédagogie » (expositions, livres, films, web...) et les « approches multi-partenariats et pluri-territoires » (programme global) tous les supports édités seront déposés. *In fine, la numérisation des sources sera destinée à la BNF* dans le cadre d'un partenariat avec les archives départementales et avec l'INA pour les sources audiovisuelles.

Il existe déjà dans certains fonds d'archives des « animateurs » pertinents de ce type d'actions partenariales. On pense, comme l'ont souligné les auditionnés, aux Bouches-du-Rhône, aux Archives départementales de la Haute-Saône qui ont en effet créé un poste de médiateur de la mémoire vivante ou aux programmes dans le département de l'Hérault. Nous recommandons qu'avec l'aide de l'État, les conseils généraux développent cette politique de recrutement de médiateurs de la mémoire vivante/urbaine sur tout le territoire national, pour faire de ces acteurs au sein des archives départementales des pivots locaux des actions mémoire/histoire sur les territoires de la Politique de la ville.

Dans le cadre de ces actions de sauvegarde, les archives départementales auront également un rôle de valorisation (conférences, tables ronde, expositions...) et de mise en contact avec les musées locaux et régionaux. Nous recommandons que des budgets spécifiques pour ces programmes de sauvegarde soient alloués aux Archives départementales et soient annuellement attribués en priorité aux programmes labellisés : ces démarches et cadrages seront à l'initiative des archives départementales à destination des labellisés. Les archives départementales auront une mission d'accompagnement et, dans certains cas, de formation aux pratiques archivistiques. Dans cette perspective, le travail exceptionnel de l'association *Génériques* sur les sources disponibles en matière d'immigration pourrait servir d'exemple (voir l'audition de sa responsable) et de modèle à développer pour un travail similaire et disponible sur les sources liées à la Politique de la ville et aux quartiers populaires.

En région parisienne, le programme du Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC) « Patrimoines et diversité » semble être des plus pertinents signale Régis Guyon (CNDP), et il réunit la DRAC Île-de-France, les académies, les CRDP et les ESPE de Paris, Créteil, Versailles, les Archives nationales, la Bibliothèque nationale de France, la Cité de l'architecture & du patrimoine et la Cité nationale de l'histoire de l'immigration¹². Voir notamment leur travail sur la notion de patrimoine¹³. Ce modèle territorial peut servir d'exemple pertinent dans les autres régions, en lien avec les CRDP au niveau de la région.

Enfin, en s'appuyant sur la première instruction DIV/DAF sur les archives relatives à la Politique de la ville diffusée dès 2004¹⁴, suivie d'une autre en 2006 sur le traitement et la conservation des archives de la Politique de la ville¹⁵ signées du ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement et du ministre de la Culture et de la Communication, qui ont été adressées aux préfets, aux sous-préfets à la Ville et aux présidents des Conseils généraux, ainsi qu'aux archivistes départementaux et municipaux, en vue de faciliter la collecte des archives de la Politique de la ville et leur versement dans les recueils de témoignages oraux auprès de six sites impliqués sur la base du volontariat, il convient de redynamiser ces actions pour les généraliser en prenant comme pivots centraux les archives départementales, avec l'expertise nationale de la BNF.

¹² <http://crdp.ac-paris.fr/preacpatrimoinesetdiversite/>

¹³ <http://crdp.ac-paris.fr/preacpatrimoinesetdiversite/index.php?q=node/30>

¹⁴ Instruction DIV/DAF du 23 juillet 2004 sur les archives relatives à la politiquepolitiquepolitique de la ville; Direction des archives de France, Délégation interministérielle à la ville; 23/07/2004 <http://i.ville.gouv.fr/reference/2684>

¹⁵ DPACI/RES/2006/011 du 18 septembre 2006, <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/781>

- préconisation 4 : **Identification et valorisation des actions menées depuis 30 ans (1992-2013) en retenant et en valorisant 300 à 400 projets références (en lien avec les Centres des ressources de la politique de la Ville et en lien avec les RHMIT (Réseau Histoire Mémoire Immigrations Territoires) mis en place par la CNHI) à travers internet (site I-ville), une politique de promotion-valorisation forte (localement et au niveau national) et d'édition cohérente, mais aussi de rendre accessible les projets existants ou en cours, de mieux faire connaître les projets de toute taille en région.**

Dans cette perspective, la commission recommande que le futur CGET ait pour mission de rassembler, unifier, mettre en ligne et diffuser les plus ou moins 300 à 400 projets considérés comme référence au niveau régional (dans la continuité de la synthèse de 2007 du dossier *Repères pour l'action* édité par la DIV sous le titre *Travail de mémoire et requalification urbaine*). On recommande qu'à minima chaque région soit représentée par 5 dossiers et à maxima par 35 dossiers, Outre-mer compris, soit sur une trentaine de territoires spécifiques. On pense à des programmes majeurs comme ceux sur La Courneuve, Vaulx-en-Velin, l'ex-Société Métallurgique de Normandie (SMN), Amiens, Lille, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Saint-Etienne, Limoges, Uckange, Belleville, Roubaix, Givors, La Réunion, La Rochelle, Meaux, Montbéliard... De facto, Pierre Lemonier écrit de manière explicite que « *ce programme doit comporter des actions qui relèvent du passé (la reconnaissance/valorisation de ce qui a été fait), du présent (la recherche d'effets politiques sur les attendus posés d'emblée par le Ministre) et de l'avenir (les inflexions structurelles sur le temps long, dont l'organisation pérenne du travail historique)...* » C'est très clair, la commission demande à ce que les coordinateurs du programme puissent être vigilant et réaffirment par ces actions sur les projets passés qu'auparavant de nombreux pionniers ont été des acteurs majeurs et pertinents dans les actions menées.

Le principe est d'identifier, avec l'aide des commissions territoriales mais aussi des Centres de ressources de la politique de la Ville, des DRJSCS, des DRAC et en prenant conseil auprès de la cinquantaine d'auditionnés de cette commission, des membres de la commission, mais aussi des grandes associations nationales, les projets phares en régions sur les 30 dernières années. L'idée est de ne pas exclure des projets trop « militants » ou « trop amateurs », il faut chercher à être exemplaire et divers dans nos approches. La liste finale des plus ou moins 300 à 400 sites devra être validée par le Comité du programme représentatif regroupant les 29 présidents de commissions régionales et la vingtaine de membres du Comité national.

Nous recommandons que dans les 6 grandes régions projets (Région Paca, Région Nord-Pas-de-Calais, Région Ile-de-France, Région Rhône-Alpes, Région Aquitaine, Région Midi-Pyrénées), le nombre de dossiers retenus soit d'une vingtaine (soit autour de 80/100 projets) sous l'égide des Drac, et pour les autres régions (24) soit d'une douzaine (soit autour de 200/275 projets) sous l'égide des Drac, et au niveau national une trentaine de programmes. Ces programmes feront l'objet d'une allocation budgétaire spécifique pour mener à bien cette valorisation, d'une collecte des sources, de leur numérisation, de la recherche des archives existantes (via les archives départementales) et dans la mesure de la possibilité d'éditions ou de productions audiovisuelles. Le tout sera rassemblé à travers internet (i.ville), et sera accessible de manière immédiate par tous les acteurs en région.

Les membres de la commission et la majorité des sondés pensent que le ministère délégué à la Ville doit, par cet engagement, souligner son attachement à la qualité des programmes, mais surtout doit envoyer un signe fort aux acteurs territoriaux trop souvent « abandonnés » par l'État. Cet engagement fort est aussi un signe pour inciter les grands et petits opérateurs en région à (re)donner leur confiance aux préfets de région. De fait, nous recommandons que localement, les programmes les plus pertinents soient valorisés et dans certains cas redynamisés par les commissions territoriales. Cette dynamique existe déjà. Ramzi Tadros rappelle que l'objectif initial du centre de ressources sur Marseille, « *suite notamment aux discussions avec les chefs de projet politique de la ville, visait à référencer toutes les ressources produites. Ainsi a été élaboré un catalogue de ressources pour les XV^e et XVI^e arrondissements, sur les thèmes Histoire, mémoire, patrimoine, y compris les productions liées à la politique de la Ville. A titre d'exemple, ce travail a permis de référencer un disque produit en 1983 avec des enfants des quartiers nord de Marseille.* »

Certains programmes sont déjà engagés sur cette voie, par exemple, les 7000 clichés recensés dans une rubrique « photothèque » sur le site de l'ANRU, créée pour montrer l'évolution des quartiers (avant/pendant/après les transformations urbaines effectuées dans le cadre du PNRU). En outre des programmes transnationaux méritent une plus grande visibilité et d'être accessibles, on pense notamment à l'enquête histoire et mémoires des immigrations en régions, en 2005-2007, conduite par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances sur toutes les régions françaises dont il conviendrait d'éditer les rapports régionaux et de les mettre à disposition des acteurs territoriaux. De même, le coffret de 8 livres *Un siècle d'immigrations des Suds en France* pourra servir de fil conducteur et d'équipement dans les centres culturels, les maisons de quartiers et les musées municipaux pour les équipes locales. La trentaine d'expositions exceptionnelles et exemplaires citées par les différents auditionnés par la commission (voir notamment l'audition de Claudine Bouygues ou de Sarah Clément ou de l'association Ancrages ou de l'association Au nom de la mémoire) sont aussi des programmes qui méritent d'être relayés et promus largement.

RECOMMANDATION 10

- préconisation 5 : **Sensibilisation et mobilisation du monde de la recherche et de l'Education nationale à ces enjeux, à travers un fléchage ANR et en s'appuyant sur le réseau du CNDP/CRDP (SCEREN).**

Cette politique spécifique au sein de l'ANR et du monde universitaire (mais aussi du CNRS) pour soutenir les programmes régionaux de recherche sur l'histoire des quartiers (post-doctorant et doctorant), de soutien spécifique des équipes, laboratoires et universités qui s'engageront sur ces programmes et sur ces démarches est un des fils conducteurs pour que de jeunes chercheurs attachés à des équipes locales puissent intervenir sur ces agglomérations dans le cadre de projets précis. Ces jeunes chercheurs, doctorants et post-doctorants pourront être proposés comme experts auprès des structures subventionnées.

Dans le cadre du programme France Europe 2020, et de l'agenda stratégique pour la recherche, le transfert et l'innovation, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souhaité redonner à la recherche un rôle de vecteur principal de création de savoir et de connaissance et affirmer sa place comme levier de redressement de la France. L'axe Mobilité et systèmes urbains durables devrait intégrer de manière explicite et prioritaire pour le plan d'action 2015 le programme de collecte et recherche des histoires et mémoires dans les territoires urbains. Ces programmes peuvent aussi être des partenariats public-privé, impliquant des entreprises sur des territoires ou des dynamiques précis. Au-delà, ce type de programme peut aussi être initié et soutenu dans le cadre d'une initiative européenne, comme avec le projet « Multicultural Policies and Modes of Citizenship in European Cities¹⁶ », du programme Management of Social Transformations qui permet de développer des projets transversaux.

Aux côtés de la recherche, le monde scolaire doit être impliqué sur les territoires avec, comme partenaires pivots les CNDP/CRDP (SCEREN) et bien entendu une approche forte à destination des IUFM/ESPE¹⁷, mais aussi les rectorats pour soutenir et valoriser les établissements qui s'engageront sur ces enjeux. L'école est un lieu où se joue la transmission d'un savoir commun et la construction d'une culture commune, y compris avec son environnement proche. Mais c'est aussi un lieu et un temps où il est question de singularité, d'identité, et d'une appropriation individuelle des savoirs. À ce titre, l'enseignement de l'histoire et de la géographie des territoires est essentielle, ou encore des arts plastiques et des cultures, est particulièrement sensible à ce continuum, proposant de circonscrire une culture commune, donnant des repères que tous peuvent s'approprier. Nous recommandons de soutenir en région (via les commissions territoriales) les établissements scolaires, les CNDP/CRDP (SCEREN) et les enseignants qui mettront en place des programmes de collecte ou de récit, des actions de valorisation ou de patrimoine urbain à destination des scolaires.

¹⁶ <http://www.unesco.org/most/p97city.htm>

¹⁷ <http://www.iufm.fr/applications/spip.php?article1155>

L'idée est aussi de prévoir des « dossiers types » pour soutenir les enseignants au niveau territorial (mission des commissions territoriales) sur des projets de récit sur un territoire pour un travail pédagogique avec les élèves, avec une volonté de valorisation au niveau national et régional de ces projets. Il est important — aussi — que les projets mis en œuvre aient une visibilité en dehors de l'école par un partenariat avec les acteurs du quartier (association, maison de quartier, centre socioculturel...). Dans le même esprit, les établissements scolaires pourront être des lieux de visibilité et d'échanges autour de ce type de programme et notamment à travers les expositions itinérantes. L'idée est donc de faire de l'école un lieu de passage et de présentation (exposition temporaire) sur l'histoire des quartiers et des territoires, avec de véritables programmes prioritaires soutenus par les rectorats et les préfectures dans le cadre notamment de l'Education prioritaire. Suite au rapport de diagnostic de juillet 2013 et de la large concertation qui a été engagée depuis, qui aboutiront aux prochaines assises académiques et inter-académiques qui se tiendront en novembre 2013, il convient de réaffirmer l'importance de ces enjeux. De ce point de vue, dans cet espace scolaire, scruter la mémoire des lieux, écouter la somme des histoires personnelles, sont des moyens de faire se rencontrer le singulier, le particulier et l'universel : raconter son histoire, sa trajectoire, le vécu de soi dans un espace qui est le sien et une temporalité relève indéniablement de l'intime, du dissimulé, de l'indicible, mais toujours dans un contexte qui fait sens. Et les histoires et les mémoires se croisent, s'entrechoquent et se contredisent, mais ce sont précisément ces moments qui font sens.

Dans le cadre de la commission, il est recommandé avec insistance de « viser le public jeune, 10/25 ans, qui est le cœur de cible de tout travail mémoriel soucieux de bien communiquer, car si on arrive à toucher ce public, on pourra sûrement alors toucher le public adulte, alors que l'inverse ne se vérifie pas... Il faut donc créer des outils essentiellement sur le net libre d'usage et on s'en fout des "tuyaux" trop lourds à faire bouger type Education nationale, sinon on n'y arrivera jamais, si les enseignants veulent s'en emparer, comme certains le font déjà, tant mieux. Penser aussi à interpeller l'Education nationale dans le cadre de la refonte des programmes d'histoire d'ici à 2017 ».

Cette dynamique, qui vise le jeune public, doit aussi s'inscrire dans un travail pédagogique maîtrisé et une expertise forte. En même temps, il faut être vigilant dans l'espace scolaire, précisent les membres de la commission, « car la distance du temps et dans l'espace peut aussi conduire à un sentiment d'étrangeté, d'incongruité du savoir académique par rapport au monde et à l'espace vécus et perçus. On court alors le risque non pas d'une mise à distance nécessaire à la compréhension du monde, mais de l'éloignement, qui ne permet pas de mieux y voir, mais de ne pas regarder, pour ne plus comprendre ». Pour donner vie à ces programmes, il faut inciter les jeunes/élèves vers les voix du quartier, celles des témoins de cette histoire. Il s'agit donc de donner la parole à ceux qu'on n'écoute jamais et une valeur à une histoire souvent méprisée, coincée dans les angles morts d'une histoire plus académique. Par ce biais, on assure la rencontre entre les différentes générations partageant ce même espace (l'école/le quartier). Il faut dynamiser le monde scolaire sur ces enjeux et, comme le souligne Jacques Salvator, « il est primordial d'engager cette découverte dès le plus jeune âge ». Taoufik Karbia précise à cet égard que les « programmes sont nombreux avec l'Education nationale, avec laquelle il est néanmoins parfois difficile de travailler. La qualité des projets conduits bien souvent à l'investissement de certains enseignants. » De fait, rappelle Olivier Noël, « les enseignants sont souvent volontaires, mais il est

relativement difficile de mener des actions de formation avec eux ». C'est tout cela qui doit faire sens, l'école peut produire des projets, peut recevoir des projets, elle peut même être un fédérateur de publics pour ces projets en lien avec le travail universitaire qui apporte sa caution et sa méthodologie.

RECOMMANDATION 11

- préconisation 6 : **Organiser un Forum national au premier trimestre 2014 pour lancer et promouvoir le programme « Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville » et servir de « modèle » au rendez-vous annuel du réseau labellisé dans un lieu fort et identifié (les auditionnés ont recommandé La Villette, le Musée national de l'immigration ou le Musée du quai Branly).**

L'idée est de proposer « rapidement » un cadre identifié pour les acteurs en région, de mobiliser les futurs membres des commissions territoriales, de présenter les acteurs nationaux et surtout les 15 projets test retenus. Dans cette perspective les membres de la commission suggèrent d'organiser, avant mars 2014, un grand forum national.

Ce forum sera aussi une manière de valoriser la parole publique, une sorte de prolongement des engagements du comité interministériel pour sensibiliser les partenaires et donner la parole aux différents ministères suite à leurs engagements respectifs. Ce forum est aussi une occasion de présenter des programmes passés références, des acteurs pertinents, de présenter les programmes dans les autres pays, et donner du sens au final et de la méthodologie au programme. Ce forum doit sensibiliser les acteurs identifiés et surtout les acteurs des programmes de rénovation urbaine comme les fédérations de bailleurs sociaux CGLLS, USH, l'Union sociale pour l'habitat, la Fédération nationale des Sem, le Fills, l'Eru, l'Eguq, l'Adil, les associations nationales de locataires... et la Caisse des Dépôts et Consignations ou la Fédération des EPL. C'est à cette occasion que les grandes lignes des politiques publiques seront présentées et que les acteurs seront identifiés.

Le Forum sera aussi l'occasion de présenter le département ou la direction spécifique au sein du futur Commissariat général à l'égalité des territoires (ou son *Pôle Ville*) qui sera chargé de mener à bien un programme national (voir préconisation 1) ; de présenter le Comité national « Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville » et ses membres qui fédèrent les programmes et accompagnent le futur CGET dans sa mission (voir préconisation 2) ; de présenter le label national (voir préconisation 3) ; et d'initier les commissions territoriales (qui administrent tous les projets et financent les petits projets en dessous d'un certain plafond budgétaire). Enfin, ce forum en janvier-mars 2014 qui prépare et engage aussi la dynamique annuelle autour du projet (voir préconisation 7). Ce forum devra présenter les « supports » et actions de manière dynamique (une sélection sur les 300/400 projets identifiés) : espace librairie, espace exposition, espace audiovisuel, espace web, espace « programmes internationaux », espace programmes existants des différents ministères.

Ce forum, comme l'ont recommandé moult personnes auditionnées et membres de la commission, doit aussi affirmer une dimension « qualité » et « culturelle » à travers une programmation-référence à destination des publics concernés, des acteurs du programme et aussi les médias pour « changer » l'image que ces territoires de la politique de la ville (dans l'esprit de l'université des banlieues et de la communication¹⁸) et des quartiers populaires. L'idée est de programmer ce projet en lien avec les médias jeunes (blogs hip hop ou cultures urbaines, journaux lycéens...), médias des quartiers, des acteurs spécifiques (comme le Bondy Blog, le Journal des banlieues...), mais aussi de

¹⁸ <http://www.presseetcite.info/journal-officiel-des-banlieues/agir/30-ans-de-marches-pour-les-quartiers-participez-luniversite-des>

nombreux groupes de presse publics (Radio France, France Télévisions...) et privés (Lagardère Active, Groupe Le Monde...).

RECOMMANDATION 12

- préconisation 7 : **Fédérer le réseau des programmes labellisés à travers un forum annuel et un colloque ouvert au grand public dans le prolongement du Forum initial de début 2014.**

Le forum annuel — à la suite du forum initial qui aura lancé le programme (préconisation 6) — sera le grand moment annuel de rencontre des acteurs du programme. Il pourra être organisé sur plusieurs jours et pourra regrouper les membres de la direction nationale (20 à 30 membres), le Comité national (20 à 30 membres), les comités territoriaux et leur président (200 à 300 participants potentiels), des porteurs de projets (300 à 400 responsables par an) et les représentants des ministères et institutions concernées comme les Drac, CRPV, CRDP, DRJSCS... (50 à 100 responsables). Le principe est de fédérer et de dynamiser les acteurs en région/au national sur ces enjeux à travers des exemples concrets et précis. Son but n'est pas de s'ouvrir au grand public, mais de rester « professionnel » et de toucher la presse et les médias en proposant un bilan régulier.

A la suite du forum annuel, un grand colloque annuel sera ouvert au grand public et aura pour objet de regrouper les membres du forum annuel et le grand public autour de projets phares (exposition ou web présentation), des ouvrages édités (une sorte de salon du livre des territoires), des présenter des grands programmes urbains et des architectes, des films réalisés et des spectacles, mais aussi des échanges sur les pratiques et programmes en territoire, ainsi que des tables rondes sur les comparaisons avec les autres pays ou études spécifiques. À l'image des Rendez-vous de l'histoire de Blois ou des salons de l'urbanisme, en invitant en priorité l'Association des maires de France (AMF) et l'Association des régions de France (ARF) et l'Association des Maires de Grandes Villes de France, mais aussi les fédérations des bailleurs sociaux. Le principe de ce grand colloque est de rendre accessible pour le grand public les projets les plus novateurs, mais aussi d'accompagner les programmes de formations et de soutiens aux acteurs territoriaux. Comme l'ont demandé plusieurs membres de la commission, il faut que ces projets « groovent » et ne soient pas passifs. Il faut s'inscrire dans des programmations fortes, y incluant du culturel, du multimédia, du spectacle et de la musique. Sur ce point les expériences du festival toulousain Origines contrôlé(e)s et bordelais AOC de la Diversité au Rocher de Palmer, mais aussi les dynamiques nouvelles du projet Remembeur sont des « profils » qui doivent inspirer les approches futures, comme le préconisent plusieurs auditionnés.

Nous recommandons aussi de pouvoir s'appuyer sur l'Ecole de la rénovation urbaine et de la gestion des quartiers pour dynamiser le colloque et structurer un soutien régulier aux acteurs territoriaux sous la forme de modules de formation. Les Ecoles de la rénovation urbaine et de la gestion des quartiers pourront proposer (avec une aide spécifique) une offre de formation pour aider les professionnels de la ville et des quartiers à réussir les programmes histoire et mémoire dans l'avenir. Leurs formations seront à destination des chefs de projet rénovation urbaine, des directeurs généraux des services, des responsables de la politique de la ville, des responsables de l'urbanisme, des associations, des responsables de la politique de gestion urbaine, des responsables des services techniques, des chargés de mission développement social (CUCS), des responsables des projets de rénovation urbaine, des responsables de la politique de gestion urbaine, des chargés d'opération, des responsables des projets de rénovation

urbaine et de la politique de la ville, des architectes, des urbanistes et des chercheurs, des établissements publics et des agences d'urbanisme, et même des représentants d'associations d'habitants et des bailleurs.

RECOMMANDATION 13

- préconisation 8 : **Soutenir un cadre partenarial dans le monde muséal pour accompagner des actions de valorisation et des programmes pour des publics-cibles dans les musées municipaux, les musées nationaux et les archives départementales pour promouvoir des programmes sur l'histoire et la mémoire des territoires urbains, valoriser ceux-ci de manière ponctuelle (expositions) ou permanente (espaces dédiés à l'histoire de la ville).**

Tous les acteurs et personnes auditionnées lors du travail de la commission, ont souligné que les expositions et les musées sont les lieux de transmission prestigieux pour les récits et mémoires liés aux territoires, parce qu'ils les font entrer dans le récit national ou dans le récit sur la ville et son histoire. Les musées municipaux peuvent avoir cette vocation à faire entrer les quartiers dans l'histoire « légitime » de la ville. C'est un lieu qui peut abriter et présenter des programmes d'initiatives populaires ou associatifs (ainsi que les halls des mairies ou leurs esplanades) comme l'a fait la mairie de Paris en 2010. C'est aussi un lieu qui peut être à l'initiative de programmes, en les pilotant ou en les valorisant.

Au niveau national, nous recommandons de mettre en place un réseau d'une vingtaine d'institutions partenaires références, avec qui des programmes spécifiques pourront être menés, et qui recevront le « Label musée pour la promotion de l'histoire des quartiers » et pourront de ce fait être à l'initiative de programmes et projets eux aussi... et donc de budgets. On pense à des institutions comme le Musée national de l'immigration (ex-CNHI), le Musée des confluences en projet à Lyon, le MUCEM à Marseille, le Musée dauphinois à Grenoble, le Musée des Duc de Bretagne à Nantes, le Musée de Bretagne à Rennes (qui vient de présenter *Migrations*), le Centre Pompidou (avec ses collections et ses réserves sur l'architecture), le Centre Jean-Marie Djibaou, le Mémorial Acte en Guadeloupe, le Mémorial de l'abolition de l'esclavage à Nantes, l'Institut du monde arabe Nord-Pas de Calais à Tourcoing (et celui sur Paris), le Musée du quai Branly, le futur Musée de l'Homme... Pour affirmer une politique publique forte, mais aussi proposer des projets au-delà du simple territoire du dit projet (l'agglomération).

Nous recommandons aussi, en suivant plusieurs auditionnés, que les préfectures « donnent l'exemple » et organisent, dans chaque préfecture de région, à minima 2 ou 3 projets annuellement, et 1 projet annuel dans les préfectures de département ; projets qui pourront être relayés et initiés avec les musées locaux et municipaux. C'est une manière pertinente, là aussi, de montrer que, sur ces enjeux, l'État entre dans une dynamique de valorisation.

Enfin, Nanette Snoep — conservatrice au Musée du quai Branly et commissaire de l'exposition sur les étrangers en France au cours de l'année 1931 à la CNHI et sur *L'invention du sauvage* au Quai Branly — souligne que l'on doit sur ces questions aller de l'avant et regarder ce que font nos voisins, et ce que font les musées en Europe car nous avons beaucoup de retard en la matière : « *Au contraire de la politique d'exposition de la CNHI qui s'adresse aux communautés sans véritablement les inclure dans une histoire plus globale, française, le Museum of London a choisi de faire l'histoire de Londres à partir des différents apports des différentes communautés qui ont fait Londres. Une telle*

approche permet de s'adresser à tout un chacun tout en créant une cohésion sociale. Le Museum of London traite de l'immigration, mais en l'intégrant totalement dans l'histoire de la ville. La ville est une ville de migrations diverses : Il n'y a pas Londres et puis les immigrés, mais Londres comme ville d'immigrés. Cette politique d'exposition vise à inclure toutes les communautés sans les rendre exclusives.»

La dynamique à l'égard des musées ne doit surtout pas « voler » aux habitants leur histoire, au contraire c'est un véritable échange qui est attendu. Jean-Pierre Makengo évoque dans son audition l'exemple de Toulouse où la mémoire des Républicains espagnols est célébrée, quand les projets valorisant l'immigration plus récente sont considérés comme lutte contre les discriminations mais non comme culturels. Il faut casser ce regard, changer la perspective. Claudine Bouygues y oppose l'exemple intéressant de l'exposition *Paris 150 ans d'immigration* affichant sur le parvis de l'Hôtel-de-ville les conditions d'accueil, métiers et cultures des différentes vagues d'immigration, un brassage pertinent et grand public. Véronique Marzo insiste pour des accords de partenariat s'inscrivant dans un contrat préalable, comme pour les habitants de la *cité Brassens 1* (Marseille) qui sont parvenus à faire face à la réappropriation savante, en refusant d'être écartés de l'exécution d'un ouvrage basé sur les archives collectées du quartier. Beaucoup d'autres élus disent qu'il faut tenir compte de la valorisation, certes, mais qu'il ne faut pas oublier dans le même temps la volonté des habitants.

- préconisation 9 : **Promouvoir une politique de supports qualitatifs (films, expositions, web, livres, spectacles...)** visant à toucher un public au-delà des territoires concernés et le jeune public. Tous les observateurs soulignent l'importance de « casser » l'image des projets sur l'histoire des quartiers en soutenant et cadrant une stratégie explicite de qualité des supports et des vecteurs de diffusion de ces récits. Dans cette perspective, nous recommandons de soutenir les petites structures localement dans cette dynamique (fléchage des experts en région et des supports), de soutenir des projets transversaux qui visent à la diffusion qualitative des supports : expositions itinérantes, films, sites web, éditions de livres et de brochures... mais cette exigence doit aussi se poursuivre dans les registres du spectacle, des « cultures urbaines », de la musique ou des arts graphiques. Il faudrait impliquer les entreprises bénéficiant de zones franches, mais aussi des emplois francs et ajouter ce critère à l'obtention du label diversité.

Nous proposons de pouvoir soutenir directement des structures d'éditions ou de productions audiovisuelles capables de proposer ou de mettre en valeur des récits locaux. Ces structures pourront aller à la rencontre des programmes labellisés, les soutenir et les promouvoir dans le cadre de cahiers des charges validés au niveau national. La notion « qualité » n'est jamais mise en avant, rappellent les membres de la commission, à l'aune des auditions et de leurs expériences. Il faut inverser ce constat. La qualité doit être prioritaire, et pour cela nous devons aider les petites structures (experts et partenaires) et l'imposer aux structures nationales dans la validation de leurs projets.

Nous recommandons aussi d'anticiper dans les dossiers de demandes de subventions un cadre qui valorisera ces axes. Adil Jazouli rappelle que « *l'avenir est au virtuel, à l'immatériel et aux savoirs qui voyagent d'un clic d'un bout à l'autre de la planète, la mémoire des quartiers populaires n'a pas besoin de "Maisons" pour exister, elle appelle surtout du savoir, de la conception et de la transmission et des moyens de réception, tous les foyers disposent d'au moins un ordinateur.* » Au-delà de vouloir un « musée des quartiers » qui n'aurait aucun sens, il est recommandé de placer ces récits au même titre que les autres projets d'histoire, de créer la demande pour dynamiser l'offre. De ne pas hésiter à soutenir le montage d'une exposition dans une FNAC ou dans une galerie marchande. De soutenir l'idée qu'un livre ou un film doit être vu, lu et doit avoir tous les codes d'une édition/production de qualité. Habib Dechraoui souligne en audition que si « *l'édition d'un livre et le document audiovisuel paraissent être les supports les plus nobles pour figer et diffuser les mémoires, il paraît aussi important que les médias (presse écrite, tv, web et radio) soient dans un premier temps impliqués pour les valoriser. En outre, l'organisation de conférences et la mise en ligne des éléments, notamment via les réseaux sociaux, la création de sites web semblent primordiales. Il nous semble aussi judicieux d'appuyer la diffusion par le média artistique, par les spectacles et concerts, afin de réunir un large public dans une ambiance conviviale.* »

« *En conclusion, souligne-t-il, tous les supports sont légitimes, mais nous devons privilégier les supports modernes et les nouveaux médias, il faut aussi des supports qui se déplacent (insister pour la nature des supports dans les projets) et il faut des supports nobles, prestige et fierté.* » Il faut donner envie de venir à cette histoire... personne n'y viendra contraint, personne ne fait une demande explicite, c'est au

programme national qui se met en place de dynamiser cette demande.

RECOMMANDATION 15

- préconisation 10 : **Engager une politique de « croisement des histoires et des mémoires » où l'histoire des quartiers doit être valorisée « fortement » dans l'histoire de France, mais où l'histoire de France (histoire sociale, histoire des conflits, histoire culturelle, histoire de l'Art, histoire des institutions, histoire politique, histoire coloniale, histoire de l'immigration...) est aussi promue dans les quartiers permettant de dépasser les histoires singulières, d'aborder toutes les histoires collectives, tout en créant du lien autour du récit collectif.**

Beaucoup de personnes auditionnées, mais aussi des membres de la commission, soulignent le « risque d'un repli » sur ces territoires, sur le quartier ou sur une « identité » à la marge. Il convient de soutenir des programmes d'échanges et de réciprocité en matière d'histoire et de mémoire. Il faut éviter que le programme ne soit que dans un sens. Si l'on veut que les français dans leur globalité « héritent » de ces histoires pour en faire une mémoire commune, il faut dans le même temps faire revivre (et revenir) l'histoire de France dans ces territoires que certains présentent comme « *perdus par la République* ».

Il peut y avoir un risque réel d'obtenir *l'effet inverse*, et donc d'encourager un « *communautarisme des quartiers* », une surenchère identitaire même, une « *concurrence des mémoires* » (précise Michel Wieviorka, comme autour de la guerre d'Algérie). Si on se concentre sur les « *populations d'origine immigrée, oubliant par exemple les « habitants blancs » des quartiers populaires ou les ruraux, la démarche peut attiser les tensions plutôt que de porter les bases d'une nouvelle cohésion sociale* » précisent certains auditionnés. Il convient aussi d'être dans l'échange des récits et des histoires, aucun n'est supérieur aux autres, tous les récits sont nécessaires à notre « *vivre ensemble* ». Les membres de la commission ont beaucoup discuté de ce point, et aucune ligne unique ne se dégage, mais tous reconnaissent qu'il faut fédérer et ne pas créer de « *guerres de mémoire* » inutiles. Dans notre dynamique collective, il faut rendre compte de la différence des habitants des quartiers tout en les intégrant à un monde commun, articulant unité et diversité, décrivant une mémoire populaire qui intègre les phénomènes de migration mais aussi les phénomènes sociaux partagés avec les autres français. De même, il faut engager des projets rassemblant les participants de toutes origines, évitant les segmentations géographiques et sociales, sans pour autant ignorer le critère ethnique. L'attention ne doit pas être limitée à la seule « *histoire du quartier* », mais bien à l'*histoire des territoires « oubliés »*, des villes à la marge, des agglomérations en mouvement, des mondes urbains, des territoires ouvriers, et où la pauvreté est omniprésente. Michel Wieviorka défend dans son audition qu'au-delà de celle-ci, « *il faut adopter une approche liant le particulier et le général en ancrant dans chaque quartier retenu des démarches de mémoire, d'histoire et des commémorations d'événements nationaux ou internationaux touchant les populations locales* ».

L'idée est de croiser histoire locale et histoire nationale, afin de puiser dans l'*histoire militaire* (via les anciens combattants), dans l'*histoire coloniale* ou de l'*immigration*, dans l'*histoire urbaine* ou *culturelle*, dans l'*histoire du sport* ou des *diasporas*, dans l'*histoire des entreprises* ou de l'*architecture*, des thématiques qui peuvent se diffuser et être mises en mouvement sur ces territoires de la *Politique de la ville*. Les projets qui favoriseront ces deux axes seront tout particulièrement favorisés dans les programmes locaux et nationaux.

Le principe est de faire que les histoires se croisent aussi entre les territoires, en proposant des projets itinérants pour des spectacles ou des expositions notamment. Les projets de tournées de conférences ou de tables rondes, de projections de films avec débat et les spectacles de théâtre seront tout particulièrement promus. Cette dynamique est à l'œuvre sur Amiens, par exemple, au sein de la Maison de l'égalité depuis plusieurs mois et le public répond de manière dynamique à ces engagements. Thierry Tuot précise que « *cette démarche doit s'accompagner de grandes actions symboliques de l'État pour faire passer l'idée que la mémoire est importante. Il précise que, dans son rapport, il avait insisté sur la notion de mémoire combattante. Les anniversaires de 1914 et de 1944 arrivent. Il semble que la situation commence à évoluer. Il est très important de parvenir à inscrire la geste de ces populations dans l'héroïsme et dans la longue durée. Il s'agit bien d'aller à l'encontre des reproches qui leur sont adressés : être des assistés qui profitent du système social, alors qu'ils ont versé leur sang ; être arrivés récemment en France, alors que cette immigration a commencé il y a un siècle et demi. Ces aspects doivent être traités. Il s'agit d'une façon de piétiner les terres du Front National. Il faut éviter de mettre en avant une mémoire plaintive* ». Il n'est pas question ici « *de revendiquer son origine, mais bien de défendre une mémoire fière française, en montrant ce dont est composée la France aujourd'hui* ».

En même temps, il faut reconnaître la marge et l'exclusion de nos récits communs dans ces territoires. Alexis Bachelay explique : « *il est clair que dans le récit national la place des populations immigrées, à la fois sur le plan historique mais aussi dans les lieux et territoires de mémoire, est géographiquement reléguée en lisière, voire même parfois relativement absente de toutes les formes de récits officiels, tant au plan national que local.... Mais il faut être conscient qu'aujourd'hui, dans notre pays – et c'est peut être aggravé par la crise économique, la montée des partis xénophobes qui polluent le discours d'égalité – ce sont des questions qui sont encore devant nous. Pour moi, si on ne les traite pas, en tout cas au plan national, c'est un motif d'affaiblissement de notre pays dans l'avenir.* »

Au regard de ces 5 principes de gouvernance, et de ces 10 préconisations, nous pourrons engager, espérons-nous, une action nationale/territoriale en faveur de l'histoire des territoires de la politique de la ville qui permettra de bâtir ces mémoires locales et la mémoire collective que nous appelons de nos vœux. Ce patrimoine commun qui fera entrer les habitants d'hier, les habitants d'aujourd'hui et les habitants de demain de ces quartiers dans le grand récit de la nation, dans le grand récit des villes, et dans celui de la République.

MÉMOIRE

“ SORTIR DE LA RUMINATION
DU PASSÉ ET DES BLESSURES
MÉMOIRELLES.”

Benjamin Stora



Robert Bouvet. Des dragons du 12^e RD organisent un rassemblement de villageois, dans le cadre de la pacification, photographie, 11 mars 1957, Khalouia (département de Tiziaret).
© ECPAD - Robert Bouvet

Perspective et enjeux pour un programme national

« Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville »

Par Pascal Blanchard

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale envers les territoires urbains défavorisés. Conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, elle est fondée sur une logique contractuelle dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Dans cette perspective, parler, promouvoir, sauvegarder et connaître l'histoire de ces territoires et de leurs habitants est à la fois une priorité publique et un « outil » nécessaire aux bonnes pratiques de rénovation urbaine. En effet, comment rénover l'habitat de populations dont on ignore tout ?

Depuis 30 ans, la question de l'histoire et des mémoires de ces territoires de la ville et des quartiers est en question et, généralement, elle a tout d'abord fait *peur* aux autorités publiques, avant qu'elles ne se rendent compte qu'elles pouvaient être des facteurs de fierté, de lien social et qu'elles étaient parties prenantes et vivantes sur ces territoires. Dans le même temps, c'est aussi un enjeu de pouvoir, au niveau municipal, voir un territoire de mobilisation des quartiers populaires et, de fait, ce territoire n'est pas neutre en matière politique. Il est plus que temps de faire rentrer ces territoires dans le domaine de l'histoire. Cette étape est nécessaire avant que ceux-ci se fixent dans les mémoires du territoire et enfin dans notre mémoire nationale, devenant alors sources de patrimoine.

Depuis 20 ans, des programmes fondateurs comme *Cultures, villes, dynamiques sociales* initiés entre 1996 et 1999 par la DIV, le ministère de la Culture, le ministère de l'équipement, le FASILD, le ministère de la Jeunesse et Sports (qui a fait suite au programme *Lien social dans les périphéries urbaines*) ont dynamisé ces questions. De fait, tous les acteurs se sont plaints du manque de moyens, du manque de continuités et surtout des difficultés à fédérer les acteurs territoriaux sans écraser la dynamique associative, ni détourner le travail de recherche historique à des fins politiques.

Par ailleurs, la rénovation urbaine soulève un enjeu culturel. Les opérations de démolition et de reconstruction ne touchent pas qu'aux bâtiments, mais aussi à une histoire collective, à des relations sociales. Il est donc essentiel de prendre la mesure de ce que l'on fait disparaître et de s'interroger, avec les habitants, sur les éléments que l'on souhaite « patrimonialiser » et d'en faire, pour eux, un enjeu d'appropriation de leur devenir collectif.

Le travail de mémoire exige désormais de définir une méthode, de mettre en place des outils techniques et juridiques appropriés, de déployer des capacités d'animation et d'organisation à l'échelon local. Il y a également une exigence scientifique, afin que le produit des témoignages recueillis puisse avoir aussi une utilité historique au-delà du seul usage local. L'histoire de ces territoires, sur le temps long (50 ans, 100 ans) est donc une histoire qui est encore à bâtir, car marginalisée, oubliée, peu valorisée ou sur une infime partie des quartiers.

Il y a un travail de titan à mettre en œuvre. Si ce travail est nécessaire c'est aussi qu'il y a urgence.

De fait, ces territoires ne font pas patrimoine, ils sont à la marge des univers de la culture et les mémoires sont en conflit ou tout simplement repliées sur elles-mêmes ne parvenant pas à s'exprimer, à être en partage. La politique de la ville va devoir désormais tenir compte de la diversité des territoires et de leurs ressources et, dans l'avenir : intégrer les histoires de ces territoires et de leurs populations, tout en luttant contre les inégalités de tout ordre, les concentrations de pauvreté, les fractures sociales et territoriales ; garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité d'accès aux droits, services et équipements publics ; agir pour leur insertion professionnelle, sociale et culturelle ; garantir leur tranquillité par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ; et favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur agglomération.

Cette politique est un tout.

L'idée est de fixer de manière structurelle — et dans un premier temps en recommandant de les intégrer via un texte législatif — dans les nouveaux contrats urbains ces enjeux de récits historiques, qui seront demain positionnés au niveau des agglomérations. De fait, il est désormais prévu de veiller à une meilleure articulation entre le social (pour lequel les interventions ont été portées jusqu'à présent par l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, qui doit fusionner prochainement avec le SGCIV et la DATAR pour donner naissance au CGET) et l'urbain et, dans ce cadre, l'histoire des hommes et des territoires est le ciment pour bâtir une mémoire commune.

Dans cette perspective, la future Agence, qui guidera la Politique de la ville que mettra en œuvre, le gouvernement, sera chargée de mener à bien le programme national de rénovation urbaine et d'engager un nouveau programme national de renouvellement urbain permettant de poursuivre la dynamique enclenchée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville en matière d'histoire et de mémoire. Afin de garantir la lisibilité et l'efficacité de l'action publique, il est nécessaire que les futurs contrats de ville se structurent autour d'un nombre resserré de priorités thématiques et, dans ce cadre, il convient de placer la collecte des récits, la promotion de ces récits, la conservation de ces récits, la diffusion de ces récits, et l'interprétation de ces récits dans l'univers artistique comme une priorité majeure, structurelle et faisant référence de manière explicite à un article de loi. Il faut aussi aux côtés de l'État, mettre en place un Comité indépendant et fédérateur.

Les partenaires, comme les contributeurs financiers, ont besoin d'être convaincus de l'indépendance de ces programmes aux côtés mais aussi au-delà de l'État.

L'élaboration du contrat de ville devra désormais (sur une période de 10 ans 2014-2024) prendre en compte, tant dans le cadre du diagnostic que dans l'élaboration des axes stratégiques déclinés ensuite dans le cadre d'un plan d'actions, des problématiques transversales dont — outre la jeunesse et l'égalité entre les femmes et les hommes — la lutte contre les discriminations et la question de l'histoire et de la mémoire des quartiers. C'est d'ailleurs, souligne Michel Didier, « *l'intégration d'un volet mémoire dans les futurs contrats de ville. C'est un moyen d'enrichir une connaissance partagée du territoire entre tous les acteurs et d'aider à l'amélioration du vivre ensemble* ». Béatrix Mora rappelle que « *Les bailleurs peuvent être porteurs de ce type de projet, mais c'est souvent le rôle des collectivités. En toute hypothèse, il est important qu'elles soient présentes... À l'échelle locale, il n'y a que la collectivité qui puisse porter l'intégration dans la vie locale. Il faut mettre en œuvre ce type d'action avec la collectivité pour qu'elle s'inscrive dans l'histoire locale et que ça ne reste pas un ghetto, même si ce n'est pas toujours facile... Mais il faut veiller à ne pas dresser une partie de la ville contre l'autre* ».

De nombreux acteurs auditionnés par la commission ont souligné l'importance des actions entreprises, entre autres par les structures qu'ils représentaient et plus largement par l'ensemble des acteurs dont — plus particulièrement — ceux issus d'un tissu associatif souvent mobilisés voire spécialisés sur la question des quartiers populaires, même s'ils précisent les limites de ces actions. De facto, la passion pour les territoires ruraux, pour les terres de conflits, pour les patrimoines architecturaux, se dirige désormais et en parallèle vers les patrimoines industriels et urbains.

Ces enjeux de mixité historique/urbaine s'inscrivent dans une dynamique d'histoire sociale, mais aussi de manière très claire dans les diversités culturelles, dans le récit migratoire et même dans les héritages de l'histoire coloniale. De facto, il convient de s'interroger sur la manière dont ces enjeux de mémoire sont en mouvement, la manière dont ils sont produits, la façon dont ils produisent (ou non) du lien social et du « vivre ensemble ».

Au niveau local, les auditions ont permis de voir que ces actions en matière d'histoire peuvent être mises en œuvre en étroite collaboration avec les collectivités locales, voire directement par elles ou de manière plus autonome par des structures (généralement associatives) qui ont pris leurs distances par rapport à la commune ou à l'EPCI. Mais aussi que le lien entre ces « entités » n'est pas si évident que cela, ou du moins depuis une décennie il s'est distendu. Ces programmes peuvent aussi être portés par des acteurs spécialisés ou par des acteurs pour lesquels il ne s'agit que de leurs activités. Elles peuvent être aussi le fait d'acteurs institutionnels qui ont mis en place leur propre programme concernant le patrimoine matériel et immatériel des quartiers populaires.

La pluralité des acteurs oblige à une pluralité des approches, et surtout à promouvoir des approches qui ne valident pas un cadre unique d'expression, bien au contraire. Il faut de la souplesse, mais il faut aussi de la cohérence nationale, de la visibilité, et de l'équité entre tous les territoires, tous les partenaires, tous les acteurs. Au niveau national, une grande partie des actions a été et est accompagnée, soutenue, valorisée par les instances de la Politique de la ville (DIV, puis SGCIV, ACSé, ANRU) depuis des années.

C'est ainsi que la Délégation interministérielle à la ville a lancé en 2000, dans un cadre interministériel et en lien avec la Caisse des dépôts et le FASILD le programme *culture, ville et dynamiques sociales*, dont un volet avait pour thème « *mémoire production de sens et récits dans la ville* », puis en 2004 et en collaboration avec la Direction des archives de France, le programme des *archives orales de la Politique de la ville* (poursuivi après la disparition de la DIV par le SGCIV) qui a donné lieu à une série d'expérimentations (à Tourcoing, Salon de Provence, Marseille, Saint-Denis, Cayenne, Vénissieux), de colloques, de groupes de travail et à plusieurs publications de référence. C'est dans la foulée de ces travaux qu'ont été élaborées les deux instructions relatives aux archives de la Politique de la ville. Il faut poursuivre ces axes de manière prioritaire désormais.

Aujourd'hui, conformément à ses principes d'interventions, l'ANRU soutient financièrement des projets conçus et mis en œuvre au niveau local par les acteurs de terrain, sous l'égide du porteur de projet (maire de la commune ou président de l'EPCI). Elle incite les porteurs de projet à « *promouvoir toutes les initiatives locales de production et de réalisation filmographiques ou photographiques dits travaux de mémoire* ». Dans le cadre du programme national de rénovation urbaine, de nombreux travaux relatifs à la mémoire des quartiers ont été soutenus par l'ANRU : films, expositions, ouvrages recueillant des témoignages d'habitants... Mais il faut passer du souhaitable au programme omniprésent, et demander aux mairies qui sont aidées pour des projets sur les territoires en rénovation d'intégrer de manière « structurelle » les enjeux de patrimoine, d'histoire et de mémoire.

En l'absence d'un véritable cadre national et d'un programme fort porté par une direction/comité national et par un acte législatif fort, relayé par un message interministériel audible et structurant sur le territoire national via les préfectures, ces initiatives souffrent d'un manque de visibilité. Réalisés par les collectivités locales ou déléguées à des associations ou à des artistes, ces travaux s'inscrivent souvent dans une démarche d'accompagnement des habitants et d'implication dans le projet de rénovation urbaine, et sont peu partagées en dehors du quartier. Tous les acteurs du territoire, et en premier lieu l'ANRU, doivent tirer les enseignements du PNRU en termes de valorisation de la mémoire des quartiers, et même accentuer leurs actions sur cet enjeu dans le cadre d'un nouveau programme de renouvellement urbain.

Le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, présenté en conseil des ministres le 2 août 2013, amorce une nouvelle étape de la politique de la ville dans laquelle les enjeux d'histoire et de mémoire ont toute leur place pour concourir « *au développement équilibré des territoires, à la promotion de la ville durable, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés* » (article 1 du projet de loi précité).

Ainsi, à compter de 2014, la géographie prioritaire de la politique de la ville sera recentrée sur un peu plus de 1000 quartiers, qui bénéficieront d'un contrat de ville. Le projet de loi prévoit également un programme national de renouvellement urbain qui, dans le cadre fixé par les contrats de ville, vise en priorité « *les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants* » (article 2 du projet de loi précité).

Ainsi, seule une partie des quartiers prioritaires bénéficiera d'une convention de renouvellement urbain pour la période 2014-2024. Nous recommandons que ces derniers soient prioritairement ciblés par les programmes labellisés, et que les autres le soient progressivement sur les années qui viennent (2014-2020).

Dans le cadre des contrats de ville, les travaux relatifs à la mémoire des quartiers devront pouvoir constituer un levier pour répondre aux objectifs posés par le projet de loi, en particulier la lutte contre les discriminations et la ségrégation spatiale. Ces contrats pourraient intégrer (sous des formes à définir après consultation) une stratégie relative à l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers populaires, prenant en compte aussi bien les enjeux de collecte que de partage avec les habitants en dehors du quartier. Dans les quartiers bénéficiant d'un projet de renouvellement urbain, les porteurs de projet pourront aborder cet enjeu de façon particulière, en raison de l'ampleur des transformations urbaines, qui rendent nécessaire un accompagnement spécifique des habitants. De même, les acteurs existants sur ces territoires, comme l'ANRU, pourront continuer à subventionner les initiatives locales en cohérence avec la stratégie du contrat de ville (espace à privilégier pour intégrer les « volets mémoire »), mais pourront aussi s'inscrire dans des programmes labellisés plus vastes et touchant des territoires plus importants.

Les termes de « communauté» ou de «communautarisme» n'ont été évoqués que onze fois dans les auditions, «l'étranger» une fois, «les migrants» deux fois... Le risque est certes de créer une communauté du quartier dans un projet de ce type, mais ce risque reste faible si tous les acteurs concernés en ont conscience et sont vigilants. Du «communautarisme», il n'est dit que les craintes qu'il inspire, sans aucune définition de la notion : risque de valorisation communautariste de l'affichage national du programme ; risque de voir les commémorations liées à une nationalité le nourrir, même risque s'il y a concentration exclusive sur le quartier ou sur les quartiers de la politique de la ville ; crainte des débats interreligieux dans le même sens... Rappelons qu'il revient à une communauté nationale démocratique de ne pas édicter de normes qui prennent comme cible une communauté particulière mais bien les comportements d'individus égaux devant la loi... Sur les communautés : la mono-appartenance fondant une identité monolithique n'existe pas. Encore faut-il se savoir multiple, dans des cercles explicites ou implicites de pratiques et pensées partagées, où règnent des inégalités grandissantes, au gré du capital social des individus. Les communautés sont un fait social précis au sein de la commission André Bruston, nullement contradictoire avec les fondements universalistes de la *res-publica* à partir du moment où leurs membres ont une vision claire de ce que sont les libertés et la leur.

C'est dans ce cadre précis que devra être élaboré ce programme national.

Pour lutter contre tout communautarisme, la participation des habitants est indispensable, l'écriture de l'histoire aussi et la lutte contre les discriminations l'est tout autant. Pour François Raboteau, « *l'implication des habitants est possible à plusieurs niveaux. En amont, par un travail de réflexion sur l'histoire du quartier, sa naissance, son évolution, ses évènements marquants, ses liens avec la ville, le département, la région ; le lien avec les cultures d'origine ; l'identification des personnes ressources ; un travail de réflexion sur les envies et les possibilités de valorisation sur le quartier (les publics concernés, les relais possibles) et en dehors du quartier, basées sur le désir de partager cette histoire commune... Pendant, par la participation à la collecte, aux dépôts ; l'implication dans le travail d'indexation et le partage d'informations sur la sauvegarde (pourquoi et comment sauvegarder ?). Et enfin, en aval, par la mise en*

place des actions de valorisation à partir d'une forte implication des habitants, quelles actions, quels objectifs et quels publics ; comment présenter ce travail de mémoire, quelles sont les formes les plus appropriées ».

Sur le plus long terme, il s'agit enfin de s'interroger sur le mémoire qu'il faut construire. L'expertise des habitants doit être constante et diluée dans toutes les étapes du projet. Ce sont eux qui doivent porter le projet et lui donner du sens. Le rôle du programme et des commissions territoriales ou du Comité national est davantage de les accompagner dans cette démarche critique vis à vis de leur propre histoire...

Si l'État est omniprésent, comme les collectivités territoriales, ces programmes doivent rester autonomes et jouer si possible comme recours ou alternatives pour des porteurs de projet qui ne sont ni entendus ni reçus par les autres voies d'accès au programme (de l'État et des Collectivités locales ci-après). Leurs approches et leurs sensibilités propres de la question, les normes spécifiques qu'elles peuvent créer pour accéder aux moyens publics, font partie de la diversité indispensable au programme. Il est essentiel de tenir une approche « libérale » par rapport à leurs initiatives. *La contractualisation* porterait plutôt sur les objectifs de recueil, conservation, diffusion et sur la qualification scientifique, technique et déontologique (STD) de leur management.

On a parlé tout au long du travail de la commission du *1% culture* ou du *1% citoyenneté*, bref d'un pourcentage de financement pris sur les programmes d'investissement. Tout le monde s'accorde à valider l'idée, mais il est complexe de fixer un chiffre unique d'identifier sur quelles bases ce pourcentage serait fixé. Si des budgets spécifiques du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) doivent être alloués à ces programmes, des budgets alloués par le ministère de la Culture et de la Communication, par d'autres ministères, par l'ANRU peuvent aussi être labellisés, sans que cela ne constitue un *budget unique*. De même, des partenariats locaux, des aides spécifiques, des partenariats avec des fonds privés seront aussi en jeu. Au final, notre 1% est symbolique des politiques publiques. Sur la base de 350/450 projets créés par an (et certains sur 2 ans) soit 1500/2000 projets en 5 ans et grâce à des actions de promotions transversales et des actions de valorisation (colloques, forums, politiques d'édition, de production...) nous aurons un projet sur toute la nation capable de parler à tous les Français, ce qui impliquera directement et indirectement plusieurs dizaines de millions d'euros. Beaucoup de ces budgets sont déjà « identifiés » et « engagés » au sein du ministère de la Culture, du ministère de la ville, de l'ACSé, de l'ANRU... d'autres sont à « prioriser » au sein du Commissariat général à l'égalité des territoires ou à programmer auprès des autres ministères. Pierre Lemonier, que nous rejoignons sur ce point, précise que si nous ne disposons pas de moyens structurels, la limite de notre raisonnement sera de ne pas reconnaître la citoyenneté et la participation des habitants comme un dispositif structurel des politiques publiques : pourquoi est-ce que la priorité est donnée au management administratif et technique des politiques publiques par les fonctionnaires ou prestataires auxiliaires et non à la participation citoyenne ? Nous aurons alors des français dans les quartiers qui ne se sentiront pas français car à la marge du récit national. Etre français, c'est aussi être pleinement dans l'histoire de France.

La reconnaissance que la citoyenneté et une histoire commune ont un coût et le fait qu'une partie des ressources publiques d'un programme doivent permettre aux citoyens d'être acteurs des politiques publiques et non pas seulement « bénéficiaires » passent mal et sont au cœur de ce programme dès lors que la substance même du programme est l'histoire des gens, leur histoire de vie, de trajectoire, et que ce qui est

requis c'est le « vivre ensemble »... Il faut garder les initiatives locales, celles des collectivités, celles des chercheurs, celles des associations...

Ce qui a également émergé lors de nos débats et, quels que soient la qualité et le statut des personnes auditionnées, c'est aussi d'envisager une combinaison des compétences et des expertises. Sur ce sujet, la compréhension de cette notion doit se faire dans une acception élargie. En effet, il s'agit ici de considérer, l'expertise citoyenne, ou militante par exemple, au même titre que les compétences techniques ou scientifiques, et d'envisager leur complémentarité. Les possibilités de candidatures sont donc diverses : chercheurs, associations, collectifs, étudiants... Tous doivent pouvoir soumissionner et proposer des projets. La recevabilité de ces candidatures sera donc estimée en fonction non seulement des objectifs du programme, mais aussi en fonction des démarches collaboratives (combinaison et complémentarité des compétences) que proposeront les candidats. Ainsi s'il ne s'agit pas d'imposer les partenaires, qui doivent pouvoir se choisir librement, le partenariat sera une nécessité. Il sera la base du contrat de confiance entre la Nation et les territoires.

Un autre aspect qui a émergé de ces auditions, est que la légitimité des candidats s'appréhende également en fonction du niveau territorial ou thématique des projets, mais aussi des nécessités techniques et des objectifs de valorisation. Ainsi, il apparaît évident que dans l'élaboration de récits de vie, ou d'un travail de mémoire à l'échelle d'un quartier, le rôle des individus est primordial, alors que, dans un travail historique sur le temps long, la place des scientifiques apparaît comme incontournable... alors que, lorsqu'il s'agit des démarches à caractère patrimonial, impliquant des nécessités de collectes, d'archivages, et de capitalisation, la technicité des professionnels est une condition.

En conclusion

Le débat qui se joue en 2013-2014 (et qui va se prolonger dans les prochaines années) et qu'avait mis en exergue le Rapport Tuot, comme depuis l'actualité autour de ces enjeux — avec aussi les lourds silences sur les thématiques de diversités, de politiques urbaines, de l'islam, de destin de l'Outre-mer, de crise dans les banlieues ou de lutte contre les discriminations, sans même parler des questions de transmission des savoirs à l'école ou dans le monde culturel — montre bien que cette question des « territoires » reste un axe central du projet d'avenir : la République va-t-elle faire lien avec ces territoires ou sera-t-elle en rupture avec une part majeure de la nation ?

Ces enjeux multiples sur le territoire, qui dépassent la césure droite/gauche, n'engagent pas de débats sur le fond mais sont, bien au contraire, marginalisés par peur de la pression d'un Front national au sommet dans les sondages ou perçus comme des questions sans intérêt en matière électorale. Un retour sur le passé est nécessaire pour éclairer autrement cette impasse du présent, pour penser autrement les politiques migratoires, pour regarder autrement ces territoires, pour réfléchir et adapter aux temps modernes les enjeux d'intégration et les projets de rénovation urbaine. Tout cela ne peut que s'inscrire dans une politique publique explicite et visible, mais aussi dans une volonté des pouvoirs publics d'y mettre des moyens.

L'objectif n'est pas de faire une « histoire de pauvre », ni une « histoire à la marge », ni une histoire des « quartiers pour les quartiers », mais une histoire de tous pour tous, avec les mêmes moyens que ceux que l'on peut allouer au patrimoine

« royal », au patrimoine écologique, au patrimoine industriel, au patrimoine religieux, au récit des cœurs de ville ou aux sites remarquables de nos campagnes.

Nous parlons ici d'équité républicaine. Tout simplement.

Aujourd'hui, on le constate, l'histoire d'inégalités issues du passé se prolonge sous des formes multiples dans le *temps postcolonial*, entre la difficile émergence des droits de vote des étrangers, l'abandon des quartiers populaires, la marginalisation du vote des populations ultramarines ou « issues » de l'immigration, les politiques migratoires en quête de chiffres, les réformes du code de la nationalité ou même les enjeux symboliques autour de la lutte des sans-papiers, sans même parler de la difficulté à faire émerger des élus issus des « minorités visibles » ; c'est près d'un demi-siècle d'incohérences et de crispations qui marque l'histoire récente de notre pays. Derrière une *égalité formelle* (une citoyenneté pleine et entière juridiquement) se trame des pratiques inégalitaires massives et des désamours réciproques plus complexes, ainsi que le soulignent de nombreuses études récentes.

Il faut être sur tous les fronts, et celui des quartiers populaires ne doit pas être oublié.

Nous sommes aujourd'hui face à un tournant majeur, au regard du désespoir des quartiers populaires et du manque de valorisation des populations qui y vivent ou y ont vécu depuis 30 ans (plusieurs millions de personnes), de l'échec scolaire dans les « quartiers » (ZUS et autres) ou dans les Outre-mer, et de la délinquance qui s'y généralise, de l'abandon des Outre-mer et de leurs populations, de la crise de confiance qui traverse le pays alors que ces populations des quartiers populaires sont aujourd'hui majoritaires dans la jeunesse de France. La césure, issue des discriminations territoriales (et ethno-culturelles) insidieuses et massives, entretient une crise permanente dont l'impact économique est majeur (rénovation urbaine, crise sociale et coût du chômage, lutte contre la délinquance, absence de dynamique économique issue de ces jeunes générations...), et dont la partie visible quotidienne demeure ces discriminations dont on ne mesure qu'imparfaitement l'étendue... tant que l'on n'en a pas fait personnellement l'expérience.

Ces territoires vont devenir des « territoires autres » si nous ne faisons rien. Espace de non-droits (droit au travail, droit aux services sociaux, droit à un habitat de qualité et à un environnement respectueux, droit à la sécurité et à l'éducation...), c'est aussi aujourd'hui un espace qui marque une frontière, celle de l'exclusion : il faut en sortir ou en partir. C'est devenu un marqueur, un stigmate, un espace d'échec alors qu'il y 50 ans ces « HLM » étaient des signes de promotion. Aujourd'hui il faut effacer son adresse d'un CV pour trouver un emploi. Les programmes de rénovation urbaine doivent être au cœur de programmes nationaux prioritaires, créateurs d'emplois locaux, et s'attacher à promouvoir des structures éducatives et culturelles prioritaires, sans oublier de mettre en place un programme actif de valorisation de l'histoire de ces quartiers auprès de la nation (collecte, diffusion, sauvegarde, échange... en gros, reconnaître un récit et le promouvoir).

Il faut replacer plus d'humain aux côtés de la rénovation. Sinon, les fractures vont s'accentuer, se perpétuer et les mémoires seront en conflit.

La notion d'abandon ne doit pas devenir une *politique assumée*. Si nous ne nous préoccupons pas de ces territoires, en écrivant l'histoire de ses habitants, ces territoires seront définitivement perdus, ils seront à la marge, et deviendront des *parties* de villes mortes dont les populations seront elle-même *inutiles* pour la communauté, puisque

hors de l'histoire commune. Sans histoire, celle de ces territoires, et sans transmission de ces histoires (les histoires de la nation, avec leurs mythes et leurs contradictions, comme les histoires des habitants de ces « territoires » parfois douloureuses et parfois nostalgiques) nous ne sommes plus des citoyens conscients de leurs origines.

Ce constat est terrible mais c'est une évidence, car ces territoires auront été sacrifiés, abandonnés à des *mémoires* sans histoire. Ces mémoires là sont bien souvent en guerre. Il convient de leur redonner une histoire qui obligera « naturellement » tous les projets de rénovation urbaine à investir dans un travail de collecte, de promotion, de diffusion du récit commun dans le quartier pour le transmettre aux populations locales, mais aussi à toutes les populations en périphérie.

Cette commission aura fait un petit pas pour rebâtir une histoire et une mémoire communes si ses conclusions engagent une prise de conscience des acteurs publics, il convient maintenant aux acteurs de la politique de la ville de s'emparer de ce travail pour passer à l'action... Il est vital de rendre visible et tangible cette *rupture* avec la décennie qui vient de s'écouler, que symbolise déjà la commande d'un rapport sur un tel sujet.

Paris, le 6 octobre 2013

ANNEXES

SOURCES

100 références essentielles sur histoire, mémoire et patrimoine dans les territoires de la politique de la Ville et autour des enjeux de « mémoire »

AGIER Michel, *L'Invention de la ville. Banlieue, township, invasions et favelas*, Éditions des Archives contemporaines, 1999.

AILHAUD Flavie, BARBE Noël, *L'ouvrier, l'autochtone et l'habitant, Etude préalable à la définition du projet de Maison de l'histoire sociale du Pays de Montbéliard*, Editions Trajectoire Ressources, 2011.

ALTHABE Gérard, MARCADET Christophe, DE LA PRADELLE Michèle, SELIM Monique, *Urbanisation et enjeux quotidiens. Terrains ethnologiques dans la France actuelle*, Anthropos, 1993.

ARCAIX Thierry, *Figuerolles. Un quartier de Montpellier*, Alan Sutton, 2011.

ASSOULINE David, LALLAOUI Mehdi, *Un siècle d'immigration en France*, 3 vol., Syros, 1996.

AUTHIER Jean-Yves, GRAFMEYER Yves, *Sociologie urbaine*, Nathan, 2008.

BACHMANN Christian, LE GUENNEC Nicole, *Violences urbaines (Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de Politique de la ville)*, Editions Hachette, 2002 (1996).

BACZKO Bronislav, *Les imaginaires sociaux : mémoires et espoirs collectifs*, Payot, 1984.

BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal, LEMAIRE Sandrine, *Mémoire de l'immigration, mémoire coloniale, mémoire urbaine*, Toulouse, Groupe de recherche Achac, 2003.

BARZMAN John, SAUNIER Eric, *Migrants dans une ville portuaire : Le Havre (XVI^e-XXI^e siècles)*, universités de Rouen et du Havre, 2005.

BAUDY Francis, CLEMENS Jacques, *Quartier de la gare Saint-Jean*, Alan Sutton, juillet 2013.

BEAUD Stéphane et PIALOUX Michel, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, 2003.

BELLANGER Emmanuel, MICHEL Geneviève, *Pantin, mémoire de ville, mémoire de communaux*, Archives municipales de Pantin, 2001.

BERGSON Henri, *Matière et mémoire*, PUF, 1990 (1939).

BILLOTTE Christian et alli., *La Seine-Saint-Denis : des représentations aux... réalités*, coll. Les Actes des rencontres, Profession Banlieue, 2002.

BLANC Maurice, « La sociologie urbaine au miroir de ses manuels », *Espaces et Sociétés*, n°113-114, 2002.

BLANCHARD Luc, *Brosses et Malais Histoire de la Cité des Brosses et Malais à Bessancourt 1970-2006 Quartier Sensible ?*, Editions Studio Graph, 2006.

BLANCHARD Pascal, VEYRAT-MASSON Isabelle, *Les guerres de mémoires : La France et son histoire, enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, La Découverte, 2008.

BOUAMAMA Saïd, *Contribution à la mémoire des banlieues*, Editions du Volga, 1994.

BOUBEKER Ahmed, *Les carrefours de la mémoire dans la ville habitée. Travail d'anamnèse, commémoration, remémoration : Rive-de-Gier ou les revenants d'une mémoire ouvrière*, Programme de recherche interministériel Cultures, villes et dynamiques sociales, novembre 2002.

BOUMAZA Nadir (dir.), *Banlieues, immigration et gestion urbaine. Actes du séminaire (Grenoble 26 et 27 mai 1988)*, Institut de géographie alpine, 1989.

BRÉVILLE Benoit, BRUSTON André, FARALDI Luc, FORET Catherine, LILLO Natacha, *Le Franc-Moisin : Entre histoire et mémoire*, Profession Banlieue, Délégation interministérielle à la ville (DIV), décembre 2008.

CAEN Simon, TOURNAIRE Guillaume, *Mémoire, culture et quartiers prioritaires dans l'agglomération grenobloise. Les cahiers du Développement social urbain (DSU) du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain (CR-DSU)*, n°50, printemps-été 2009.

CANDAU Joël, *Anthropologie de la mémoire*, Armand Colin, 2005.

CANDAU Joël, *Mémoire et identité*, Presses Universitaires de France, 1998.

CASTETZ Nathalie, *Havre du monde. Portraits d'immigrés*, Editions des Equateurs, 2005.

CHEKKAT Rafik, DELGADO-HOCH Emmanuel, *Race rebelle : Lutte dans les quartiers populaires des années 1980 à nos jours*, Editions Syllèphe, 2011.

Collectif, *Femmes des quartiers populaires, En résistance contre les discriminations*, Le Temps des Cerises, 2013.

DE BARROS Françoise, « Des "Français musulmans d'Algérie" aux "immigrés". L'importation de classifications coloniales dans les politiques du logement en France (1950-1970) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, n° 159, 2005.

DE CERTEAU Michel, *L'Ecriture de l'histoire*, Gallimard, 2002.

DE RUDDER Véronique, « Notes à propos de l'évolution des recherches françaises sur "l'étranger dans la ville" », in Simon-Barouh Ida, Simon Pierre-Jean (dir.), *Les Étrangers dans la ville, le regard des sciences sociales*, L'Harmattan, 1990.

DE RUDDER Véronique, « Jalons pour une histoire socio-politique de la recherche sur les relations interethniques en France », *Migrations internationales et relations interethniques, recherche politique et société*, L'Harmattan, 1999.

DEBARY Octave, *La fin du Creusot ou l'art d'accueillir les restes*, Comité des travaux historiques et scientifiques, coll. Le regard de l'ethnologue, 2002.

DEBOST Jean-Barthélemy, *Répertoire analytique des actions de terrain travaillant l'histoire et/ou la mémoire de populations et/ou de territoires*, Association L'entre deux, Programme de recherche interministériel Mémoires, productions de sens et de récits dans la ville, 2003.

DUFAUX Frédéric, FOURCAUT Annie, *Le monde des grands ensembles*, Editions Créaphis, 2004.

DUFAUX Frédéric, FOURCAUT Annie, SKOUTELSKY Rémy, *Faire l'histoire des grands ensembles : bibliographie (1950-1980)*, ENS Editions, 2003.

DUJARDIN Philippe, DAVALLON Jean, SABATIER Gérard, *Politique de la mémoire, Commémorer la Révolution*, Presses Universitaires de Lyon, 1993.

DUJARDIN Philippe, *Du traitement de l'objet commémoration et de quelques-uns de ses effets*, Les cahiers de la Villa Gillet, n° 10, novembre 1999.

FAURE Alain, *Les premiers banlieusards : aux origines des banlieues de Paris (1860-1940)*, coll. Rencontres à Royaumont, Editions Créaphis, 1991.

FERENZI Thomas, *Devoir de mémoire, droit à l'oubli*, Complexe, 2002.

FERRO Marc, *Comment on raconte l'histoire aux enfants*, Petite Bibliothèque Payot, 2004.

FINLEY Moses Ian, *Mythe, mémoire, histoire : les usages du passé*, Flammarion, 1971.

FLAMAND Jean-Paul, *Loger le peuple* (essai sur l'histoire du logement social), La Découverte, 2001 (1989).

FORET Catherine, *Quand la ville se raconte... Enjeux culturels et urbains du travail de mémoire*, programme de recherches territorialisées 2005-2007, www.culture.gouv.fr/recherche/cultures_en_ville, 2007.

FOURCAU Annie, *La banlieue en morceaux*, Editions Créaphis, 2000.

GOUX Jean-Paul, *Mémoires de l'enclave*, Actes Sud, 2003.

GOUY-GILBERT Cécile, *Usages sociaux du passé et politique de la mémoire à St-Martin d'Hères*, Association Polylogue, ministère de la Culture et de la Communication, direction du Patrimoine, 1999.

GRANGE Daniel, POULOT Dominique, *L'esprit des lieux, Le patrimoine et la cité*, La Pierre et l'Ecrit, 1997.

GULMANN Bérénice, « Mémoire des gens, mémoire de ville », *Les enjeux culturels de la Politique de la ville*, coll. Les Cahiers, Profession Banlieue, mai 1999.

HALBWACHS Maurice, *La Mémoire collective*, Albin Michel, 1997.

HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Albin Michel, 1994.

HASSOUN Jacques, *Les contrebandiers de la mémoire*, Syros, 1994.

HAYOT Alain, « Pour une anthropologie de la ville et dans la ville : questions de méthodes », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.18, n°3, 2002.

HEURDIER-DESCHAMPS Lydie, *L'histoire des Zones d'éducation prioritaires (ZEP) de 1981 à 2000. Regards sur la Seine-Saint-Denis*, L'école et la ville de Profession Banlieue, n°1, décembre 2009.

JACQUET Frédérique, MORDILLAT Gérard, *Douce banlieue. Une mémoire ouvrière*, Editions de l'Atelier/Editions ouvrières, 2005.

JOUTARD Philippe, *Histoire et mémoires, conflits et alliance*, La Découverte, 2013.

LAHLOU Mohamed, *Histoires familiales, identités, citoyenneté*, L'Interdisciplinaire, coll. Psychologie(s), 2002.

LALLAOUI Mehdi, *Caravane des quartiers*, Au nom de la mémoire, 1999.

LANGLADE Isabelle, *Marseille et ses quartiers*, Alan Sutton, 2002.

LEJARRE André, PASQUIERS Olivier, THIÉRY Fabienne, *La Courneuve, rue Renoir... avant démolition*, Le Bar Floréal Édition, 2000.

LEMIRE Vincent, SAMSON Stéphanie (dir.), *Baraques. L'album photographique du dispensaire de La Mouche-Gerland*, Le temps qu'il fait/ENS Éditions, 2003.

LEPETIT Bernard, PUMAIN Denise, *Temporalités urbaines*, Economica, 1999.

MASCLET Olivier, *La Gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, 2006 (2003).

MEYER Vincent, WALTER Jacques, *Sites historiques et dispositifs de commémoration : des équipements d'apprentissages et de transmission d'une mémoire locale*, université de Metz/CREM, 2003.

MICHEL Geneviève, DERAINNE Pierre-Jacques, *Aux Courtilières, histoires singulières et exemplaires*, Editions Créaphis, 2005.

MONDOLINI Jacques, *Le quartier d'où je viens, 40 ans d'histoire au Petit-Nanterre*, Le Temps des Cerises, 2004.

MONNIER Gérard, KLEIN Richard, *Les années ZUP (Architectures de la croissance 1960-1973)*, Editions Picard, 2002.

NAGEL Elsa, *Petite France et Grand'Rue. Mémoires d'un quartier de Strasbourg*, Alan Sutton, 2008.

NAMER Gérard, *Mémoire et société*, Méridien-Klincksie, 1987.

NOIRIEL Gérard, *Longwy, immigrés et prolétaires (1880-1980)*, Presses universitaires de France, 1984.

NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, Gallimard, 1997.

OBERGFELL Béatrice, *Ferney-Voltaire : Mémoire de quartiers, du hameau à la ville*, Cabédita, 2009.

PALOMARES Élise, « Le racisme : un hors-champ de la sociologie urbaine française ? », *Métropolitiques*, www.metropolitiques.eu/Le-racisme-un-hors-champ-de-la.html, septembre 2013.

PETITET Cécile, *Rue des Amandiers : Mémoire d'un quartier Parisien*, Amandier, 2007.

POUVREAU Benoit, *Le logement social en Seine-Saint-Denis (1850-1999)*, Editions de l'Appif, 2003.

PRIBETICH Justine, *La Sociologie urbaine en France : constitution et évolution d'un domaine de recherche spécialisé*, thèse de doctorat en sociologie, université Paris-V Descartes, 2010.

QUEILLE Sandra, AMYOT Jean-Jacques, *Mémoire du quartier Grand Parc. Hier, aujourd'hui et demain, à Bordeaux*, L'Harmattan, 2011.

RACINE Roland, *Berliet. Une histoire industrielle lyonnaise*, Alan Sutton, 2008.

RACINE Roland, *Lyon rive gauche*, Alan Sutton, 2013.

RACINE Roland, *Lyon, Des événements et des hommes*, Alan Sutton, 2009.

RAUTENBERG Michel, *La rupture patrimoniale*, A la croisée, 2003.

RICŒUR Paul, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Le Seuil, 2003

RIVIERE Jean, TISSOT Sylvie, « La construction médiatique des banlieues. Retour sur la campagne présidentielle de 2007 », *Métropolitiques*, mars 2012.

ROUKER Anna, *Visage de La Plaine : mémoire photographique*, Filigranes Editions, 1998.

ROUSSO Henry, *La hantise du passé*, Textuel, 1998.

SCHWARTZ Annie, *La Duchère, les 40 ans. Mémoires d'un grand ensemble*, AUDACCE, 2003.

SIMON Patrick, « La société partagée, relations interethniques et interclasses dans un quartier en rénovation, Belleville, Paris XX^e », *Cahiers internationaux de sociologie : Force et contagion des émotions*, vol. 98, n° 7, 1995.

STORA Benjamin, Thierry LECLERE, *La guerre des mémoires. La France face à son passé colonial*, Editions de l'Aube, 2011.

TABOURY Sylvain, GOUGEROT Karine, *Billardon, Histoire d'un grand ensemble*, Créaphis, 2004.

TADIÉ Jean-Yves, TADIÉ Marc, *Le sens de la mémoire*, Gallimard, 1999.

TERROLLE Daniel, *Collecte et analyse de la constitution de la mémoire populaire urbaine dans les quartiers Sud de la commune de Saint-Ouen, Seine-Saint-Denis. Rapport de recherche*, ministère de la Culture, 1984.

TEULIERES Laure, AMAR Marianne, « Mémoires de quartiers », *Diasporas Histoire et sociétés*, n°17, Presses Universitaires du Mirail, septembre 2011.

TISSOT Sylvie, « Une discrimination informelle ? Usage de la notion de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, 2005.

TODOROV Tzvetan, *Les Abus de la mémoire*, Arléa, 2004.

TOUBON Jean-Claude, *Centralité immigrée: Le quartier de la Goutte d'or : dynamiques d'un espace pluri-ethnique : succession, compétition, cohabitation*, L'Harmattan, 1992.

TRAINEAU Gustave, *Mémoire vive*, Chambéry-le-Haut, Editions Comp'act, 2004.

TRAVERSO Enzo, *Le passé, mode d'emploi : Histoire, mémoire, politique*, La Fabrique éditions, 2005.

VALLAT Jean-Pierre, BOULESTIN Patrice, OUZOULIAS Pierre, *Racines et patrimoine. La banlieue Nord de Paris : gestion, sauvegarde et conservation du patrimoine*, Editions Errance, 1997.

VIDELIER Philippe, *Vénissieux de A à V, 1921-1931*, Presses Universitaires de Lyon, 1983.

VINCENOT Alain, TRIBALAT Michèle, *Fleurs de béton*, Romillat, 2001.

WYBO Mathilde, *Des territoires et des hommes. La mémoire partagée*, Archives communales de Douai, 2006.

ZANNAD BOUCHRARA Traki, *La ville mémoire : contribution à une sociologie du vécu*. Méridiens-Klinsieck, 1994.